


Variété du capitalisme et théorie de la régulation

Robert BOYER¹

Résumé. Rares sont les problématiques économiques qui osent encore faire mention du capitalisme comme notion centrale, voire comme concept fondateur. Il est au moins deux exceptions, respectivement l'École de la variété des capitalismes (VOC) et les recherches en termes de régulation (TR) dont le présent article se propose de cerner l'origine, les convergences mais aussi les différences. Si la première prend pour cible la prétention à l'exclusivité d'un capitalisme libéral de marché, la seconde approche replace cette question par rapport à l'évolution de longue période du capitalisme et la recherche actuelle d'alternatives au régime de croissance fordiste. Les deux approches s'accordent pour souligner l'importance des comparaisons internationales, le rôle non exclusif du marché comme forme de coordination, l'absence d'une « one best way » appliquée au capitalisme, enfin l'impact de l'internationalisation sur l'approfondissement de l'avantage concurrentiel lié aux institutions. Pourtant, elles ne sont pas équivalentes. Les méthodologies mises en œuvre diffèrent : importance de l'entreprise pour la VOC, cohérence systémique et macroéconomique pour la TR. Si la VOC met en exergue l'opposition entre capitalisme de marché libéral et capitalisme de marché coordonné, la TR distingue au moins quatre formes de capitalisme : à dominante de marché financier, méso-corporatiste, social-démocrate et enfin à forte impulsion étatique (liste qui est susceptible de s'étendre au fur et à mesure que s'élargit l'échantillon et que de nouveaux pays accèdent au capitalisme). Troisième différence, alors que la VOC donne l'impression de systèmes invariants, la TR cherche à détecter les seuils qui séparent une simple récession de l'entrée dans une crise structurelle, d'autant plus que chaque mode de développement a des marges endogènes d'innovation et d'évolution. Dernier paradoxe : alors que ce sont plutôt des politologues qui sont à l'origine de la VOC, au cours des années récentes, ce courant a insisté sur les choix organisationnels des

1. CEPREMAP-ENS, 48 boulevard Jourdan 75014 Paris –  robert.boyer@cepremap.cnrs.fr

entreprises, et ce sont les économistes de la TR qui ont mis au tout premier plan le rôle déterminant du politique dans la reproduction et recréation de la diversité des capitalismes. Ce chassé-croisé ouvre diverses perspectives de collaboration : construction d'une microéconomie institutionnelle, mise en œuvre d'une méthodologie hol-individualiste pour cerner les relations entre le politique et l'économique, confrontation des approches en termes de super-modularité, de complémentarité et d'isomorphisme organisationnel et institutionnel.

INTRODUCTION

Tous institutionnalistes ! Telle est l'impression que ne manque pas de donner la consultation des travaux menés par les économistes au cours de la dernière décennie. Qu'on en juge ! La théorie des coûts de transaction, qui était restée en jachère depuis près d'un demi-siècle, connaît un regain et une extension qui font considérer que ce programme de recherche est susceptible d'expliquer, non seulement l'existence et la taille de la firme en relation avec le marché (Coase [1937]) mais mieux encore les institutions du capitalisme (Williamson [1985]). La théorie des contrats connaît pour sa part un développement considérable, au point de fournir une théorie de la firme (Aoki, Gustafsson, Williamson [1990]) mais aussi de certaines institutions politiques (Laffont, Tirole [1993]) comme ensemble du contrat. L'École des droits de propriété (Eggertsson [1990]) a connu un essor à l'occasion de l'effondrement des économies de type soviétique et la généralisation des opérations de privatisation. Certaines de ces recherches débouchent sur le programme plus ambitieux encore de la nouvelle économie institutionnelle (NEI), dont la figure emblématique est sans nul doute Douglass North [1990] qui place au premier rang la question de l'ordre constitutionnel et du droit dans l'émergence et le fonctionnement des institutions qui gouvernent les choix organisationnels des firmes et les stratégies des agents. Par contraste, certains chercheurs (Villeval [1995] ; Théret [2001a]) ont tenté de renouer avec l'ancien institutionnalisme américain (Commons [1934]). Les économistes adeptes de l'individualisme méthodologique découvrent eux-mêmes que le marché n'est pas la seule procédure de coordination et que les réglementations et les diverses interventions publiques introduisent autant de distorsions par rapport à l'idéal que continue à représenter un équilibre d'un système complet de marchés : sous le nom de *New political economy*, ce programme vise à mieux comprendre certains phénomènes contemporains majeurs et même rendre compte de différences de performances du fait de choix politiques, en matière d'institutions, différents (Drazen [2000]).

Pour la plupart de ces problématiques pourtant, le concept de capitalisme n'apparaît pas, sans doute parce qu'il est lié, dans l'esprit de leurs auteurs, à une approche plus holiste qu'individualiste et que cette notion doit trop aux théories marxistes et hétérodoxes. Il est une exception, à savoir les chercheurs en sciences sociales qui ont mis au premier rang de leurs interrogations une question redevenue centrale dans les années 1990 : sous l'impact de la mondialisation, tout particulièrement de la finance, les économies nationales sont-elles condamnées à converger vers une forme unique de capitalisme, celle des États-

Unis, qui se caractérise en termes analytiques comme capitalisme libéral de marché ? Ce mouvement se regroupe habituellement sous le vocable de *varieties of capitalism* (VOC).

Selon un mouvement parallèle, un nombre significatif de travaux inspirés par la théorie de la régulation (TR) ont cherché dans des comparaisons internationales le moyen de percer les régimes de croissance émergents susceptibles de succéder au fordisme qui avait marqué la rapide et régulière croissance des Trente Glorieuses ou encore du *Golden Age*. Dans le passé, les affinités de la TR se dirigeaient plutôt vers la théorie de la *Social Structure of Accumulation* (SSA) (Bowles, Gordon, Weisskopf [1986]). La convergence des préoccupations portait respectivement sur la caractérisation du régime de croissance de l'après seconde guerre mondiale à partir de la transformation du rapport capital-travail (Marglin, Schor [1990]) et la recherche d'alternatives à ce régime, avec un accent tout particulier sur les contradictions Gintis que rencontrait la mise en œuvre des programmes conservateurs (Epstein, [1995]). Par contre, la SSA s'est presque exclusivement intéressée à la dynamique du capitalisme américain, sans beaucoup de référence aux autres pays, implicitement analysés comme de simples déclinaisons de la configuration américaine. Aussi, les trajectoires de la TR et de la SSA ont progressivement divergé au cours des années 1990. Par contre est apparu un interlocuteur nouveau, constitué par la VOC, qui partage avec la TR tant l'orientation pluridisciplinaire – puisqu'elle est le fait de politologues, de sociologues de l'économie, d'historiens et d'économistes – qu'un usage intensif des comparaisons internationales dans le but d'élaborer une théorie plus générale des formes du capitalisme.

Cette convergence d'intérêts pour une économie institutionnelle n'est pas sans reposer la question de la pertinence, de l'originalité et du devenir de la TR. Incapables de trouver un successeur au fordisme, certains n'hésitent pas à considérer que la théorie est morte avec la crise de ce régime (Jessop [1997]). D'autres évaluations critiques de la TR soulignent qu'à vouloir multiplier les comparaisons la théorie a dégénéré en une simple description, au point de penser que le destin des régulationnistes est de dresser une carte un pour un des capitalismes, alors même qu'une rapide tectonique des plaques modifie en permanence les institutions et les modes de régulation du capitalisme (Husson [1999]). La montée en régime des problématiques de la VOC (Iversen, Soskice [2000] ; Hall, Soskice [2001] ; Streeck, Yamamura [2001] ; Gourevitch, Hawes [2002]) permet tout autant une alliance – communauté de visions et de projets – qu'une mise en concurrence – spécialement redoutable lorsqu'on sait l'extrême inégalité de diffusion des travaux de langue française et de ceux émanant des universités et centres de recherches anglo-saxons.

Sous la pression conjuguée de ces facteurs, il serait tentant de conclure que la TR est devenue une variante mineure de la VOC. Au demeurant, l'une et l'autre de ces problématiques éprouvent quelques difficultés à lutter avec les gros bataillons qui cherchent à étendre la pertinence de la théorie néoclassique à des économies riches en procédures de coordination autres que le marché (normes, conventions, règles, routines, droit, contrat...). Dans la mesure où la

VOC s'intéresse aussi à la formalisation des régimes macroéconomiques, la TR perdrait aussi de son intérêt puisqu'elle deviendrait très largement redondante au sein d'un programme de recherche minoritaire. À travers une démarche procédant à une revue de littérature et un bilan comparatif des mérites respectifs de la VOC et de la TR, l'article discute de la validité de cette appréciation grâce à la mise en œuvre de quatre étapes.

Dans un premier temps, il importe de resituer la méthodologie des comparaisons internationales par rapport à l'objectif central et aux développements récents de la TR. Il ressort que la mise en évidence de la variété des capitalismes n'est que l'un des chantiers ouverts et qu'il est surtout entrepris à des fins de généralisation de la théorie. Symétriquement, il est peut-être intéressant d'inscrire la VOC dans la longue série des travaux qui, depuis les années 1960, traitent de la question de la diversité des formes du capitalisme et de la convergence à long terme vers une forme canonique. Après ce panorama, une troisième partie s'attache à dégager les convergences évidentes entre VOC et TR : elles ont en commun de s'opposer à la plupart des autres approches en économie institutionnelle qui continue à faire référence à un *optimum optimorum* en matière d'institutions et d'organisations ; de même, ces deux problématiques contestent la vision naïve selon laquelle la mondialisation mettrait en concurrence les capitalismes sur le modèle des interactions qui régissent les firmes opérant sur un même marché pleinement concurrentiel. Enfin et surtout, la quatrième partie apporte une réponse aux interrogations de la présente introduction sur les spécificités qui continuent à définir l'« avantage concurrentiel » de la TR. La réponse esquissée avance une série d'arguments. D'abord ce programme de recherche combine au mieux un ensemble de méthodes ouvrant la voie à des généralisations successives. Il faut souligner ensuite l'abondance des évidences empiriques qui montrent la pluralité des capitalismes sans qu'elles se résument à l'opposition binaire entre formes libérales ou non libérales, concurrentielles ou coopératives. De plus, la méthodologie se caractérise par l'importance accordée à l'analyse des processus se déroulant dans le temps historique et faisant apparaître des seuils au-delà desquels la stabilité structurelle du mode de régulation n'est plus garantie et débouche sur une crise structurelle. Mais la conclusion la plus surprenante est que la TR accorde dorénavant une place déterminante à la sphère politique, alors que paradoxalement les chercheurs s'inspirant de la VOC insistent surtout sur les complémentarités technologiques, économiques et stratégiques qui émergent des contraintes de la gestion des firmes.

LA THEORIE DE LA REGULATION FACE A LA DIVERSITE DES CAPITALISMES

À l'origine de cette problématique se trouve l'analyse des conditions qui assurent *ex post* la viabilité d'un processus d'accumulation par nature soumis à des déséquilibres, à des contradictions et à des conflits. Alors que la théorie marxiste traditionnelle ne concevait qu'une seule dynamique de ce processus

d'accumulation, l'observation des tendances à l'œuvre tout au long du XX^e siècle a renouvelé la théorisation du capitalisme. Certes, il est soumis à des crises périodiques et frôle parfois l'effondrement – l'économie américaine de 1929 à 1932 – mais de ces épisodes et des réactions sociales et politiques qu'il suscite émergent des reconfigurations tant de la concurrence que des rapports de production. Au point de susciter l'émergence de régimes d'accumulation que ne permettait pas de prévoir l'observation du XIX^e siècle. Ainsi la théorie de la régulation est-elle à l'origine une analyse plus des étapes du capitalisme que de la variété de ses formes à une époque donnée. Pourtant, le développement même de la recherche sur les régimes d'accumulation susceptibles de remplacer le fordisme, qui avait marqué l'âge d'or de la croissance de l'après-guerre, a mis au premier plan la question de la coexistence d'une pluralité de formes de capitalisme. L'analyse s'est ensuite prolongée au niveau des modes de régulation puis des architectures institutionnelles (encadré 1). C'est un rapide parcours de cette trajectoire intellectuelle que propose la présente section.

États-Unis et France : même régime d'accumulation mais des architectures institutionnelles différentes

Comment expliquer qu'aux États-Unis, à partir de la fin des années 1960, les tensions de l'accumulation se manifestent par une accélération de l'inflation, puis débouchent sur une crise originale caractérisée par la coexistence de l'inflation et de la contraction de l'activité ? Un travail historique de longue période, mettant en œuvre des concepts de la théorie marxiste, apporte une réponse : cette forme originale de crise est due à la conjonction de conventions collectives codifiant la progression du salaire, de la généralisation d'une concurrence oligopolistique sous l'impact de la concentration du capital, enfin de la gestion d'une monnaie de crédit visant à la stabilisation du processus d'accumulation (Aglietta [1976]). Grâce à ce changement dans les formes structurelles – entendues comme la codification des rapports sociaux fondamentaux – avait pu s'établir un régime d'accumulation intensive fondée sur la consommation de masse, le fordisme. Cette caractérisation s'inscrivait dans la tradition de l'analyse des stades du capitalisme, mais elle s'opposait à la séquence qui voyait se succéder capitalisme concurrentiel au XIX^e siècle, capitalisme monopoliste dans la première moitié du XX^e siècle puis capitalisme monopoliste d'État (Tcheprakov [1969] ; *Traité marxiste d'économie politique* [1971]).

Ce changement était-il général ou se limitait-il aux États-Unis dont le capitalisme était devenu pour la théorie marxiste ce qu'était l'Angleterre au siècle précédent, à savoir le laboratoire social d'où émergent des innovations faisant époque, quand bien même elles ne se diffuseraient pas de façon uniforme ? Une étude historique du capitalisme français menée selon la même méthodologie apporte à la fois une confirmation et une nuance (CEPREMAP-CORDES [1977] ; [1978]). Les analyses institutionnelles, statistiques, économétriques confirment un parallélisme frappant dans l'évolution des régimes d'accumulation en France

Encadré 1. *Les variétés de capitalisme à partir de l'analyse des modes de régulation*

La littérature sur la diversité des institutions et des organisations constitutives des économies contemporaines rencontre une difficulté majeure : par rapport à quels critères classer et éventuellement hiérarchiser les configurations observées ? Il est fréquent de considérer le rythme de croissance, la rapidité de progression de la productivité globale des facteurs, le taux d'emploi ou encore le taux de chômage comme autant d'indicateurs de performance par rapport auxquels il est possible de classer les observations. Mais dans la mesure où les institutions économiques participent aussi de la préservation du lien social et de la stabilité de l'ordre politique, le classement à partir des variables purement économiques n'a rien d'évident.

Sans que cela ait été un choix explicite dès l'origine, les recherches régulationnistes ont de fait mis en avant l'homologie des processus d'ajustements économiques, grâce à la notion de mode de régulation. On désigne ainsi l'ensemble des procédures et des comportements individuels et collectifs qui reproduisent les rapports sociaux fondamentaux, pilotent le régime d'accumulation en vigueur et assurent la compatibilité d'une myriade de décisions décentralisées, sans que les acteurs aient nécessairement conscience des principes d'ajustement de l'ensemble du système (Boyer, Sallard [2002 : 565]). Cette définition invite d'abord à caractériser les régimes d'accumulation à partir de l'opposition entre la dynamique d'obtention des gains de productivité et l'organisation du mode de vie des salariés, ce qui conduit à définir au moins quatre régimes d'accumulation (Boyer, Juillard [2002 : 388]). L'un d'entre eux seulement correspond au fordisme, défini comme une accumulation intensive centrée sur la consommation de masse émanant des salariés (Bertrand [1983]). Ce nombre peut être étendu lorsqu'on prend en considération d'autres rapports sociaux que le rapport capital – travail, tel le rapport de rente (Ominami [1986]).

Cependant l'essentiel tient ensuite à la caractérisation des formes institutionnelles autres que le rapport salarial et qui définissent en fait le mode de régulation lui-même : forme de la concurrence, régime monétaire, relations État – économie, insertion internationale. Ainsi l'accumulation extensive sans insertion des salariés était pilotée par une régulation concurrentielle, tout au long de la seconde moitié du XIX^e siècle et de l'entre-deux-guerres, et le fordisme était associé à une régulation qualifiée soit de monopoliste soit d'administrée, selon que l'on insiste sur la quasi-compatibilité *ex ante* de l'offre et de la demande ou que l'on met en exergue l'institutionnalisation des procédures de coordination (CEPREMAP-CORDES [1977] ; [1978] ; Bénassy, Boyer, Gelpi [1979]). Cette opposition n'est pas sans rappeler la distinction proposée pour la période contemporaine par la VOC : capitalisme de marché libéral d'un côté, capitalisme de marché coordonné de l'autre. Or les comparaisons internationales inspirées par la TR ont conduit à une tout autre taxonomie des capitalismes contemporains.

Si les multiples analyses internationales comparatives ont étendu le nombre de modes de régulation, la théorie puis l'observation donnent des critères pour limiter ce nombre. D'abord il importe que le processus d'ajustement soit doté de stabilité à court - moyen terme (Billaudot [1995] ; [2001]), même si cette propriété peut être remise en cause par une lente altération du mode de régulation lui-même (Lordon [1995] ; [1997b]). Ensuite, l'observation et le classement par rapport à un ensemble de critères communs font apparaître un regroupement des modes de régulation autour d'un petit nombre de configurations types (Amable, Barré, Boyer [1997]).

Quelles peuvent être les raisons de cette concentration des modes de régulation autour d'un petit nombre de configurations types alors même que la TR insiste sur l'origine politique des formes institutionnelles ? La première est que les luttes sociales et politiques proposent des formes institutionnelles, mais ce sont les impératifs de la reproduction économique qui sélectionnent les configurations viables, conformément à un processus de coévolution (Dosi [2002]). Une seconde raison peut tenir à l'isomorphisme entre les diverses formes institutionnelles et organisationnelles (Di Maggio, Powell [1991]), selon que prévaut une logique marchande, méso-corporatiste, social-démocrate ou étatique (cf. tableau 4, *infra*). Enfin, les recherches les plus récentes insistent sur un troisième facteur : soit l'existence à chaque grande époque d'une hiérarchie des formes institutionnelles (Boyer [1993]), soit de leur complémentarité (Amable [1999] ; Amable, Ernst, Palombarini [2001] ; [2002]).

et aux États-Unis. L'accumulation intensive sans consommation de masse dans l'entre-deux-guerres est à l'origine de la crise des années 1930 dans les deux pays. Mais, après la Seconde guerre mondiale s'établit une synchronisation entre l'évolution des normes de production et des normes de consommation qui débouche précisément sur le fordisme. Pourtant, l'architecture des formes institutionnelles qui pilotent ce régime d'accumulation n'est pas identique : alors que la logique de marché continue à jouer un rôle déterminant aux États-Unis, la France se caractérise par un haut degré d'institutionnalisation à travers une intervention multiforme de la part de l'État. Si l'on compare donc en détail les modes de régulation, ils sont loin d'être équivalents dans les deux pays.

Ce diagnostic fut confirmé par la comparaison du cheminement des deux pays dans la crise du fordisme. D'un côté, aux États-Unis, une logique de concurrence est réactivée et remet en cause le précédent mode d'institutionnalisation du rapport salarial, la modération de la concurrence entre les firmes et le style d'interventions publiques, ce qui en un sens rejoint une longue tradition dans l'histoire américaine (Aglietta [1986]). D'un autre côté, en France, une codification beaucoup plus poussée des formes institutionnelles permet initialement une atténuation de la brutalité de la crise qui se trouve étalée dans le temps, mais fait converger vers l'État les réformes rendues nécessaires par l'arrivée aux limites du fordisme (Coriat [1995]). Or, ces réformes s'avèrent particulièrement difficiles tout au long des années 1980 et 1990. En conséquence, les trajectoires des capitalismes américain et français divergent significativement au cours des deux dernières décennies.

Rétrospectivement, le fait que deux architectures institutionnelles différentes – l'une dominée par le marché, l'autre par les interventions multiformes de l'État (Boyer [1999]) – puissent « piloter » deux régimes d'accumulation de même type introduisait déjà la question de la diversité institutionnelle des capitalismes. Tel était, au demeurant, le premier signe d'une opposition entre un capitalisme à dominante de marché et un capitalisme à forte impulsion étatique. Autre enseignement, les convergences et divergences tiennent à une période particulière mais ne sont pas le trait général, comme le montrait cette comparaison entre les États-Unis et la France.

Et si le fordisme était une exception ?

Mais cette première comparaison n'épuisait pas la question de la diversité des institutions du capitalisme. Forte de l'identité des résultats obtenus concernant l'établissement du fordisme en France et aux États-Unis, la recherche régulationniste s'est alors attachée à analyser si les économies industrialisées des pays de l'OCDE s'inscrivaient dans la même évolution. Certes, il apparut que production de masse et consommation de masse ont fini par s'établir dans la plupart des pays européens (Boyer (dir.) [1986b]) et au Japon (Yamada [1992] ; Inoué, Yamada [1995]). Pourtant, les formes institutionnelles reçurent une codification très différente selon les pays. C'est tout particulièrement le cas pour le rapport salarial. Dans un premier temps, il parut possible de rendre compte de

la diversité observée comme autant de déclinaisons mineures autour de la forme fordiste canonique. Ainsi, le caractère tardif de la référence au fordisme – les années 1970 – et le fait que la polyvalence soit beaucoup plus affirmée et que les droits des salariés soient plus étendus faisaient considérer qu'en Allemagne opérait plus un flex-fordisme qu'une forme typique de la production de masse (Leithausser [1986]). De même, l'Italie donnait l'exemple d'une forte hétérogénéité dans le rapport salarial, opposant l'emploi dans les grandes entreprises du Nord à la fluidité opérant dans les districts industriels de la troisième Italie (Wolleb [1986]). Pour sa part, l'Angleterre fournissait un contre-exemple remarquable à l'idée qu'une forme réputée supérieure du rapport salarial et de l'organisation productive ne pouvait que se diffuser avec succès : il s'agissait, en l'occurrence, d'un fordisme entravé (Ward [1986]).

Avec la multiplication des études portant sur d'autres pays, force fut de reconnaître que le fordisme ne caractérisait qu'un petit nombre de pays, dès lors qu'il était défini par la conjonction de trois propriétés : une accumulation à dominante intensive sous l'effet de la mécanisation, un compromis capital-travail assurant un partage des gains de productivité et un bouclage de l'accumulation sur l'espace national, sans contrainte majeure exercée par l'insertion internationale (Boyer [1995a]). Le Canada, par exemple, du fait de sa spécialisation et de sa dépendance tant à l'égard des ressources naturelles que des relations commerciales avec les États-Unis, constituait au mieux un fordisme perméable (Jenson [1990]), mais plus vraisemblablement il suivait un tout autre régime d'accumulation. L'application de la problématique à des économies en voie d'industrialisation devait confirmer l'absence de diffusion du modèle fordiste en bonne et due forme, au-delà même des espoirs placés par certains théoriciens quant au renouvellement de la compréhension des relations internationales à partir de la position des pays dans le circuit du capital organisé au sein du fordisme (Lipietz [1985]). Par exemple, le Brésil importe bien les techniques de la production de masse mais, compte tenu de l'inégalité de la distribution des revenus et de l'absence de contractualisation de la relation salariale dans les industries correspondantes, l'hypothèse d'un fordisme forcé et contrarié (Coriat, Saboia [1987]) doit céder la place à une analyse beaucoup plus structurelle et spécifiques des régimes d'accumulation dans les économies d'Amérique latine comme dans celles du Sud-Est asiatique (Boyer [1994]).

Deux autres résultats contribuèrent aussi à relativiser la généralité du régime de croissance fordiste. De façon précoce, lorsqu'on voulut appliquer l'analyse du fordisme à d'autres économies qu'américaine ou française, il apparut clairement que les enchaînements macroéconomiques en termes de croissance, de productivité, d'intensité du capital étaient très différents dans les économies allemande et japonaise (Barou, Keizer [1984] ; Baslé, Mazier, Vidal [1984]). Dans certaines de ces économies, la croissance était tirée par les exportations, que leur compétitivité tienne à un effet prix ou à la qualité et l'innovation, la négociation salariale se déroulant dans le secteur exportateur puis se propageant au reste de l'économie. Autant d'enchaînements qui renversent le sens des causalités que postule le modèle fordiste qui idéalement peut s'affranchir des rela-

tions internationales et de la contrainte qu'elles peuvent faire peser sur la dynamique interne – par parenthèse, ce sont les économies que la VOC caractérise comme coordonnées et dans lesquelles la couverture sociale est largement développée sur le modèle des pays social-démocrates.

Une seconde série de recherches a examiné les caractéristiques des trajectoires d'évolution et de recomposition du rapport salarial, ce dernier étant la forme institutionnelle qui occupait une place centrale dans le régime fordiste (Boyer [1991]). Il ressort que, même si les facteurs de changement sont largement communs – internationalisation, nouvelle vague d'innovations technologiques, durcissement de la politique monétaire, austérité budgétaire, basculement des alliances politiques –, ils ont des effets différents car les modes de régulation et, on vient de le montrer, les modes de croissance n'obéissaient pas aux mêmes principes et les choix stratégiques des acteurs ont différé selon les pays. À cet égard, la quête d'un régime post-fordiste a été régulièrement déçue, car aucun des modèles idéal-typiques – retour à une régulation concurrentielle, délocalisation massive des industries fordistes, recherche d'une régulation coopérative – ne s'est imposé et encore moins s'est diffusé à la plupart des économies (Boyer, Durand [1993]).

Ainsi, non seulement les modes de régulation peuvent différer pour un même type de régime de croissance, mais encore plusieurs de ces régimes peuvent appeler à leur tour une architecture institutionnelle différente. La TR rencontre ainsi la question de la diversité des formes du capitalisme sans que cette question ait été inscrite à l'origine de ses travaux. En effet, une mise en perspective montre que ce thème a occupé une place de plus en plus importante au cours du temps (tableau 1).

L'importance du politique quant à la diversité des capitalismes

Dans la littérature contemporaine, on trouve un nombre croissant de raisons pour lesquelles les organisations et les institutions du capitalisme sont diverses. L'imperfection de l'information requiert, par exemple, des conventions, organisations ou encore institutions en vue d'en surmonter les effets négatifs – absence d'équilibre, rationnement, équilibres insatisfaisants (Stiglitz [1987]) ; or il n'est pas de solution unique. De la même façon, l'existence de rendements croissants et les externalités liées à l'innovation font apparaître la possibilité d'équilibres multiples et de dépendance par rapport au chemin (Arthur [1994]) et c'est une seconde source importante de différenciation des systèmes productifs et, par voie de conséquence, des économies. Pour leur part, les théories évolutionnistes mettent en avant des processus de coévolution entre technologies, institutions, normes, ce qui donne lieu à une diversité de trajectoires qui tendent à se différencier au cours du temps (Dosi (ed.) [2002]).

Les recherches régulationnistes ont privilégié, dès l'origine, le rôle des processus politiques dans la genèse des formes institutionnelles, en opposition avec un déterminisme de type technologique. L'analyse du capitalisme français en longue période avait montré le rôle déterminant des conflits sociaux, leur relais

Tableau 1. *Le statut des comparaisons internationales dans la théorie de la régulation*

Auteurs	But de la recherche	Implications pour le débat unicité/diversité	Conditions de la persistance de la diversité
AGLIETTA Michel [1976]	Expliquer la forme originale de la crise américaine	Implicitement, les États-Unis sont le laboratoire d'une théorie du capitalisme	Insistance sur la transformation endogène des modes de régulation
CEPREMAP-CORDES [1977]	Vérifier l'hypothèse du fordisme comme régime de croissance de l'après guerre pour la France	Fortes analogies avec les États-Unis du régime d'accumulation mais des différences dans les formes institutionnelles	Même forme d'un régime économique mais diversité des institutions qui le soutiennent
DELORME Robert, ANDRE Christine [1983 ; 1989]	Vérifier l'hypothèse de l'État inséré	Changements après la seconde guerre mondiale, inégaux selon les pays	Expression du caractère idiosyncratique des « compromis institutionnalisés »
BAROU Yves, KEIZER Bernard [1984] ; BASLE Maurice, MAZIER Jacques, VIDAL Jean-François [1984]	Analyse de l'évolution des grandes économies dans la crise des années 1970	Hétérogénéité des trajectoires macroéconomiques (croissance, profit, inflation, chômage)	Insertion dans la division internationale du travail favorise plutôt la persistance des modes de régulation
BOYER Robert (dir) [1986a]	Analyser la généralité du régime de croissance fordiste en Europe	Grande diversité des formes du rapport salarial, donc des modes de régulation	Historicité des conflits du travail et de l'institutionnalisation du rapport salarial
BOYER Robert [1991]	Analyser la transformation du rapport salarial dans les pays de l'OCDE pour détecter des configurations post-fordistes	Absence de convergence vers un rapport salarial concurrentiel ou coopératif	L'héritage des formes institutionnelles conditionne aussi les stratégies de réforme du rapport salarial
BOYER Robert [1994]	Caractériser et comparer les régimes de croissance des pays en voie de développement	Contraste entre l'Amérique latine et les pays asiatiques	Différences en matière de spécialisation (ressources naturelles <i>versus</i> industrie) et de configuration du rapport salarial
BOYER Robert [1996]	Test de l'hypothèse d'une convergence économique et institutionnelle des pays de l'OCDE	Aucune tendance générale à la convergence, coexistence d'au moins quatre formes de capitalisme	Capacité d'innovation propre à chaque modèle, échec d'un pur mimétisme institutionnel

THÉRET Bruno [1997]	Comparer les systèmes nationaux de protection sociale	La diversité est la règle, car combinaison variable des responsabilités entre entreprises, famille et État	Permanence de divers ordres dotés d'une certaine autonomie
AMABLE Bruno, BARRE Rémi, BOYER Robert [1997]	Examiner les relations entre système d'innovation et mode de régulation à travers la comparaison de douze pays	Confirmation de la coexistence de quatre formes de capitalisme : de marché, méso-corporatiste, social-démocrate et étatique	L'internationalisation ordonnée approfondit les spécialisations liées aux dotations institutionnelles
BOYER Robert, FREYSSENET Michel [2000]	Analyser la succession des modèles productifs et de leurs relations avec les régimes de croissance	Coexistence durable de plusieurs modèles productifs au sein d'une même architecture institutionnelle	La concurrence pousse à l'innovation, donc au renouvellement de la diversité des modèles productifs
BOYER Robert [2001a]	Rechercher les institutions favorables à un régime de croissance tirée par les Technologies de l'Information et des Communications (TIC)	Pluralité des configurations : capitalisme de marché, social-démocrate, économie en rattrapage	Résistance au mimétisme et au <i>benchmarking</i> naïf
MARQUES-PEREIRA Jaime, THÉRET Bruno [2001]	Comparaison de deux pays latino-américains et de deux pays asiatiques	Diverses articulations entre sphère économique et politique, absence d'homogénéité géographique	Effets de système entre régime politique et régime économique, ouverture des stratégies lors des crises
QUEMIA Mignel [2001]	Analyse des trajectoires des pays d'Amérique latine depuis les années soixante-dix	Au sein de l'Amérique latine, diversité des modes de régulation et types de crise	Héritage de la spécialisation, nature des compromis politiques et formes de l'État
AMABLE Bruno, PETIT Pascal [2002]	Analyse de la distribution et de l'évolution des systèmes sociaux d'innovation (SSI)	Extension du nombre des SSI, au moins six Sensibilité de la classification aux critères et indicateurs	Force et pluralité des complémentarités technologiques, stratégiques, institutionnelles

à travers la sphère politique, elle-même impulsant une évolution du droit (CEPREMAP-CORDES [1977] ; [1978]). Très généralement, les formes institutionnelles – à savoir la codification des rapports sociaux fondamentaux – étaient conçues comme un intermédiaire entre deux forces pour reprendre la formule d'un juriste français qui avait inspiré les premiers travaux de l'École grenobloise de la régulation (De Bernis [1977]). Cette hypothèse générale a largement été confirmée par la poursuite des recherches. Si l'on observe une telle diversité de la relation salariale, c'est que des luttes sociales ont abouti à des compromis capital – travail tout à fait différents selon les pays. Pour ne prendre que cet exemple, si aux États-Unis et en France les luttes des travailleurs ont porté sur la croissance du salaire réel et la reconnaissance de certains droits sociaux, au Japon c'est un compromis sur une promesse de stabilité de l'emploi qui émerge des conflits du travail (Boyer, Orléan [1991]).

De la même façon, la notion de compromis institutionnalisé élaborée pour rendre compte de l'évolution de la fiscalité, des dépenses publiques et de la réglementation en France (Delorme, André [1983]) montre la relative contingence de la forme que revêtent les interventions publiques. Au-delà même du rôle croissant de l'État dans l'économie et la société, les tendances des dépenses publiques et de la fiscalité sont fortement marquées par la succession des luttes politiques qui se sont déroulées au sein de l'État-nation (André, Delorme [1989]). La constitution des systèmes nationaux de protection sociale (SNPS) met en jeu le même type de processus : la nature des risques couverts, l'organisation de l'offre de service et de prestation, les modalités de financement, autant de caractéristiques qui sont fortement marquées par l'histoire des conflits sociaux et politiques. De fait, l'observation en coupe internationale confirme l'extrême diversité des SNPS, tant en matière d'organisation, d'importance quantitative ou de plus ou moins grande générosité (Théret [1997]). Même si des pressions se sont exercées sur la réforme de ces systèmes, elles sont loin d'avoir abouti à leur uniformisation (André [1997]).

Lorsqu'on connaît l'ampleur des interventions publiques et leur rôle dans la configuration des incitations et des contraintes auxquelles les agents économiques font face, on conçoit sans peine que les capitalismes continuent à manifester des configurations beaucoup plus diverses que ne le suggérerait la vision naïve qui associe globalisation à convergence vers une forme canonique de capitalisme ([Berger, Dore [1996] ; Boyer [1999]). Cependant, on pourrait redouter que la spécificité des compromis institutionnalisés qui trouvent leur origine dans la sphère du politique conduise à une multiplication des formes de capitalisme au point que chaque entité serait finalement idiosyncrasique. Deux raisons au moins viennent atténuer ce danger. D'une part, d'un strict point de vue empirique, les taxonomies obtenues sont largement convergentes, d'autre part l'accent mis sur les propriétés macroéconomiques des régimes d'accumulation limite *a priori* le nombre des configurations viables à moyen-long terme. Tels sont les deux thèmes qui marquent celles des recherches régulationnistes qui rejoignent les objectifs des problématiques en termes de VOC.

La concordance des typologies : indice de complémentarités institutionnelles ?

Si le raisonnement s'arrêtait à ce stade, le lecteur serait tenté de penser qu'il est autant de formes de capitalisme que d'États-nations. Or la multiplication des comparaisons internationales portant sur des champs divers – la relation salariale, les relations État-économie, la couverture sociale, les systèmes d'innovation – a fait ressortir de remarquables convergences autour d'un petit nombre de configurations. Ce résultat est d'autant plus remarquable que les travaux avaient été entrepris indépendamment et poursuivaient des objectifs propres d'analyse des sous-systèmes correspondants, sans nécessairement prétendre livrer une analyse d'ensemble. À grands traits, on retrouve au moins quatre formes de capitalisme (Boyer [1996] ; Amable, Barré, Boyer [1977]). La première fait confiance aux marchés et aux autorités indépendantes en charge de lutter contre leurs excès ou les comportements opportunistes qu'ils déclenchent. La seconde correspond à la modernisation d'un capitalisme paternaliste typique du XIX^e siècle, dans un environnement où la concentration du capital a conduit à l'émergence de grandes entreprises conglomerales. La troisième configuration met en avant le rôle des partenaires sociaux dans l'émergence puis la gestion de la plupart des formes institutionnelles, au premier rang desquelles le rapport salarial – dont la couverture sociale. Enfin, un capitalisme à impulsion étatique est bâti sur le rôle déterminant des autorités publiques centrales, régionales ou locales quant à la nature des ajustements économiques.

Voilà qui pose un intéressant problème théorique. On le sait, chaque mode de régulation est fondé sur la conjonction de cinq formes institutionnelles : le rapport salarial, les formes de la concurrence, le régime monétaire, la configuration des relations État-économie et les modalités d'insertion de l'économie dans les relations internationales. Si l'on devait se fier à une pure combinatoire de ces formes institutionnelles, on devrait en observer 2⁵, soit 32 même si l'on adopte l'hypothèse réductrice que chacune d'entre elles ne peut prendre que deux configurations extrêmes (Amable [1999] ; Amable, Ernst, Palombarini [2001]). Mais ce serait supposer que chacune de ces configurations est également viable. Si, à l'opposé, on postule que l'équivalent d'un principe d'optimisation préside en longue période à l'évolution des différentes formes de capitalisme, on ne devrait observer à terme qu'une seule de ces configurations. Une position intermédiaire envisage un mécanisme de sélection ou d'imitation du même type que celui que les théories évolutionnistes formalisent pour les choix technologiques des firmes, de sorte que des trajectoires différentes peuvent s'observer en longue période.

À la lumière des résultats disponibles, les deux premières hypothèses ne semblent pas correspondre à l'observation puisque plus de deux configurations, mais pas un grand nombre, émergent de la confrontation des différents domaines et méthodes d'analyse. C'est dans ce contexte qu'est apparu tout l'intérêt de la notion de complémentarité institutionnelle (Amable [1999] ; Aoki [2001]). Cette dernière n'est pas sans relation avec la théorie de la supermodularité qui

avait été avancée pour rendre compte de la coexistence de plusieurs modèles productifs et de la difficulté d'adoption d'un nouveau modèle, même supérieur (Milgrom, Roberts [1990]). Le programme de la TR se résumerait-il alors à la seule analyse de la diversité des capitalismes, rejoignant ainsi le projet central de la VOC que présente la section suivante ? Un nouvel examen du tableau 1 montre que tel n'est pas le cas puisque les objectifs de la TR demeurent plus larges.

Changements historiques et diversité contemporaine : à la recherche d'un cadre de synthèse

En effet, le projet de la TR continue d'être celui d'une contribution à la compréhension des diverses phases du capitalisme y compris de la diversité de ses formes, mais pas seulement. La question théorique centrale depuis quelques années est devenue la suivante : peut-on construire un modèle synthétique à plusieurs régimes susceptible de rendre compte de la plupart, si ce n'est de tous les régimes d'accumulation qui ont été mis en évidence par les études historiques en période longue comme par les comparaisons internationales ? En effet, le danger serait grand, au fur et à mesure que s'étend l'espace des comparaisons des États-Unis à l'Europe, puis à l'Amérique latine (Quémia [2001] ; Marques-Pereira, Théret [2001]), ou encore à l'Asie (Boyer, Yamada [2000]), de simplement caractériser les capitalismes à partir de leur appartenance géographique. Il importe plutôt de qualifier analytiquement ces divers régimes en les décomposant en sous-systèmes.

Une première étape a consisté à généraliser le régime d'accumulation fordiste par la prise en considération de régimes dans lesquels c'est la dynamique des profits et non pas celle des salaires qui est à l'origine du régime de demande (Bowles, Boyer [1990]). Parallèlement, le régime de productivité fordiste a été immergé dans un modèle plus général qui fait intervenir les rendements d'échelle liés à l'évolution conjointe de la division du travail et de la taille des marchés mais aussi de la formation de capital ou encore du dynamisme de l'innovation (Amable [1995] ; Petit [1995]). Une seconde génération de travaux s'est attachée à formaliser la déstabilisation endogène du régime de croissance fordiste, en particulier sous l'effet de la diversification progressive du mode de vie sous l'effet de l'enrichissement (Lordon [1996] ; [1997b] ; Billaudot [1995] ; [2001]).

Une seconde étape a visé à réintroduire les formes de l'internationalisation comme caractéristique importante des régimes de croissance. Selon que la compétitivité dérive d'un effet prix, d'une différenciation par la qualité ou par l'innovation, les régimes de croissance diffèrent. C'est une façon de réintégrer la question du sous-développement et d'examiner les mérites respectifs de stratégies de substitution d'importations et de croissance tirée par les importations (Boyer [1994] ; Boyer [2001b]). Il faut aussi inclure le traitement de la dynamique de pays dans lesquels l'exploitation de rente est la principale source d'exportation, configuration qui a été tout particulièrement étudiée pour les pays pétroliers (Hausmann [1981]). Idéalement, il importe donc de rassembler

ces divers régimes de croissance comme autant de déclinaison d'un petit nombre de principes, ce qui pour l'instant n'a été réalisé que conceptuellement (Boyer, Freyssenet [2000]), sachant qu'il n'est pas aisé de synthétiser en un seul modèle des déterminants devenus aussi variés.

Enfin, les travaux les plus récents se sont attachés à introduire la finance dans la formation des régimes de croissance (Aglietta, Mendelek [1987]). Ou encore ils se sont interrogés sur le degré de nouveauté des technologies de l'information et leur capacité à donner naissance à un régime d'accumulation original (Boyer [2001a]). Dans l'un et l'autre cas, il est apparu que ces régimes potentiels n'étaient pas dénués de contradictions et surtout avaient peu de chance de se diffuser à l'ensemble des économies sous la forme d'une configuration canonique des institutions. Ainsi le trait dominant de la TR est-il de chercher en permanence à combiner évolutions dans le temps historique long et diversité des formes de capitalisme.

LES THEORIES DE LA VARIETE DES CAPITALISMES : UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE

Le propos des théories contemporaines en termes de VOC (Hall, Soskice (eds) [2001] ; Streeck, Yamamura (eds) [2001]) est à l'origine différent : à un moment donné du temps, plusieurs formes de capitalisme peuvent-elles exister en dépit de leur mise en concurrence à l'échelle internationale et des effets de mimétisme qu'exerce une forme canonique ou dominante ? Les aspects dynamiques ne sont pas négligés : en effet, si des forces puissantes tendent à réduire l'écart entre les divers capitalismes, l'histoire devrait être marquée par une tendance à la convergence pour chacune des grandes époques caractérisées par un ensemble de technologies, de modes d'organisation de la vie sociale et une configuration géopolitique des relations internationales. De plus, les préoccupations historiques ne sont pas absentes de certaines recherches menées en termes de VOC (Streeck, Yamamura (eds) [2001]). Aussi, peut-il être utile de replacer cette problématique contemporaine parmi le courant des recherches qui s'est attaché à analyser la configuration des systèmes économiques – et donc leur évolution. Il serait tentant de remonter jusqu'au XVI^e siècle caractérisé par certains auteurs comme date d'émergence d'un capitalisme commercial dont le développement lui-même va créer les conditions d'un capitalisme industriel puis financier (Braudel [1979]). On se contentera d'une brève revue de littérature de ceux des travaux menés depuis la seconde guerre mondiale, qui débouchent dans les années 1990 sur la problématique de la VOC.

Des théories de la convergence à *Capitalisme contre capitalisme*

Émergent à cette époque deux grands systèmes économiques concurrents. D'un côté, les économies capitalistes sortent transformées à l'issue de la guerre puis de la reconstruction en ce qu'elles associent plus étroitement initiative privée et intervention publique. D'un autre côté, les économies appartenant à la

sphère d'influence soviétique mettent en jeu une planification autoritaire et attribuent un rôle déterminant à l'intervention du pouvoir politique. Si l'opposition des deux systèmes se manifeste d'abord en termes géopolitiques à travers la guerre froide, à partir des années 1960 la compétition se reporte aussi sur la croissance et les performances technologiques. Mais les tensions apparues dans l'un et l'autre systèmes conduisent à introduire plus d'interventions publiques dans les économies de marché et réciproquement à tenter de mimer les mécanismes du marché dans les économies centralement planifiées. Considérant une échelle où l'on place chacun des grands pays à partir de l'importance relative de la coordination par le marché ou par l'État de l'activité économique, certains spécialistes des systèmes économiques (Zinam [1976]) pensèrent que les deux configurations finiraient par converger vers une position moyenne.

Les événements ultérieurs devaient montrer que ce pronostic était largement utopique mais apparut un courant de recherches visant à expliquer pourquoi des pays ruinés au sortir de la seconde guerre mondiale manifestaient des performances économiques supérieures à celles des États-Unis. La réponse fut donnée en termes d'économie mixte : si l'Allemagne, la France et le Japon tendaient à rattraper les États-Unis, c'était grâce à des interventions publiques favorisant la modernisation et la coordination des acteurs privés. Au cours de ces années, ces pays avaient développé leurs propres institutions qui s'avéraient différentes de celles d'une économie de marché typique mais dont l'efficacité dynamique paraissait supérieure. Ainsi les miracles européens et japonais étaient-ils célébrés comme mettant en évidence les mérites de l'économie mixte, entendue comme conjugaison d'intérêts privés et d'impulsions et de règles venant de la puissance publique (Shonfield [1965]). Il était possible de voir dans une planification, soit indicative (cas de la France), soit privée portée par les grandes entreprises (cas des États-Unis), les sources d'un rapprochement des formes de capitalisme. Tel était le second volet d'une théorie de la convergence appliquée en l'occurrence aux seules économies capitalistes. À cette époque, l'efficacité du marché était clairement associée à un encadrement de la puissance publique pour les décisions stratégiques.

À nouveau, ce pronostic de convergence devait être démenti tout au long des années 1970 et 1980. Il apparut d'abord que les économies de l'OCDE réagissaient assez différemment à la succession des chocs pétroliers et que les choix stratégiques des gouvernements de part et d'autre de l'Atlantique furent différents. L'économie américaine parut supplantée par le dynamisme de l'Allemagne et du Japon qui étaient perçus comme mettant en œuvre un plus grand degré de coopération entre les acteurs, ce qui leur permettait de répondre avec plus d'efficacité aux crises et à l'exigence de compétitivité internationale. Puis survint l'effondrement des économies de type soviétique. Si pour certains s'annonçait la fin de l'histoire conçue comme la lutte entre le socialisme et le capitalisme (Fukuyama [1992]), pour d'autres chercheurs en sciences sociales s'amorçait la mise en concurrence de diverses variétés de capitalisme. En effet, c'est de cette époque que date le point de départ des théories modernes de la VOC avec l'ouvrage fondateur au titre évocateur *Capitalisme contre capitalisme* (Al-

bert [1991]). Mais comme le contexte international n'est plus le même et que les performances relatives des États-Unis et du reste du monde s'inversent, la question initiale se transforme : compte tenu des interdépendances accrues par rapport au passé, le modèle de capitalisme de marché de type américain va-t-il se diffuser largement au point de déstabiliser les capitalismes qui avaient adopté des formes plus coopératives ? On note au passage que l'opposition n'est plus tellement entre marché et État mais entre coordination par le marché et coordination hors marché grâce à une forme ou une autre de coopération – qu'elle tienne au rôle des institutions publiques, des associations professionnelles ou même de la culture et des normes et conventions que véhicule la société civile. Tel fut le point de départ d'un regain de recherche sur les institutions du capitalisme dont le tableau 2 dresse un panorama partiel.

Histoire des firmes et analyses sectorielles : plus de deux formes de capitalisme !

L'accent se déplace des mécanismes assurant les ajustements macroéconomiques vers la firme considérée comme l'acteur déterminant, trait qui marque très généralement les approches en termes de VOC qui se sont développées au cours de la dernière décennie. Les travaux les plus récents insistent largement sur cette spécificité : prendre pour point de départ la nouvelle économie de l'organisation pour développer une théorie originale susceptible d'expliquer l'origine et les conséquences des différences de configuration des économies de marché (Hall, Soskice [2001]). C'est renouer avec un courant de recherche pour lequel, fondamentalement, la diversité du capitalisme tient à la différenciation des formes d'organisation des firmes selon les caractéristiques de l'espace national et de la constitution de son marché intérieur (Chandler [1990]). Analysé au prisme de la structuration des firmes, le capitalisme fait apparaître au moins deux configurations. La première est managériale et fondée sur la concurrence, le cas emblématique étant celui des États-Unis avec une variante britannique caractérisée par une propriété des entreprises demeurée plus personnelle. La seconde forme est celle du capitalisme managérial coopératif dont l'exemple le plus clair est l'Allemagne, si l'on restreint l'analyse à une comparaison des États-Unis et de l'Europe. Cette opposition binaire qui va traverser toute la littérature des VOC est-elle robuste ?

L'inclusion du Japon dans la comparaison ne manque pas d'affecter l'analyse (Lazonick [1991]). Si l'on adopte comme critère le degré croissant d'intégration des flux productifs, on observe alors non pas deux mais trois formes de capitalisme : le premier est propriétaire et caractérise le Royaume-Uni ; le second est managérial et a pour terre d'origine les États-Unis ; le troisième est collectif pour souligner la multiplicité des processus qui relient les firmes entre elles et plus généralement les agents au sein de l'économie. Ainsi l'extension du champ d'analyse de la VOC conduit-il fort logiquement à multiplier le nombre des variantes de capitalisme, processus que l'on avait déjà observé à propos des

Tableau 2. Pourquoi et combien de variétés de capitalisme ? Une revue de littérature

Auteurs	Sources de diversité	Raisons de la persistance	Nombre de variétés
SHONFIELD Andrew [1965]	Partage entre privé et public de la gestion de l'économie	Tendance à la convergence vers une économie mixte	<i>A priori</i> , un continuum entre deux extrêmes mais effets de mimétisme réduisant la diversité
CHANDLER Alfred [1990]	Style de gestion des firmes en réponse à la structuration de l'espace économique national	Dépendance par rapport au chemin	Principalement deux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capitalisme managérial de concurrence (US et variante capitalisme personnel RU) ▪ Capitalisme managérial coopératif (Allemagne)
ALBERT Michel [1991]	Relations entre concurrence/coopération	Équilibre par partage à l'échelle internationale	Fondamentalement deux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rhénan (ou coopératif) ▪ Américain (mû par la concurrence)
LAZONICK William [1991]	Degré d'intégration des activités, horizontalement et verticalement	Cohérence observée <i>ex post</i> , puis dépendance par rapport au chemin	Trois formes : par intégration croissante <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capitalisme propriétaire (Grande Bretagne) ▪ Capitalisme managérial (États-Unis) ▪ Capitalisme collectif (Japon)
HOLLINGSWORTH Rogers, SCHMITTER Philippe et STREECK Wolfgang [1994]	Variété des institutions gouvernant l'organisation des secteurs en réponse à l'hétérogénéité des techniques et des marchés	Cohérence entre institutions, organisations et spécialisations sectorielles	Ouvert, en fonction de l'analyse empirique, au moins trois variétés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ États-Unis, ▪ Allemagne, ▪ Japon
HOLLINGSWORTH Rogers, BOYER Robert [1997]	Construction sociale des institutions, des acteurs et de leurs organisations	Chaque forme de capitalisme a ses propres critères de performance et de légitimité	Ouvert, en fonction de l'analyse empirique et de l'observation de trajectoires
ORRU Marco [1997]	Type de rationalité de l'action lié au contexte	Complémentarité des dispositifs de gestion en réponse à l'environnement	Trois formes de capitalisme <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alliance (Japon, Allemagne) ▪ Dirigiste (Corée et France) ▪ Familial (Taïwan et Italie)

WHITLEY Richard [1999]	Variété des complémentarités entre composantes des « <i>business systems</i> »	Tendance à la divergence, du fait d'évolutions internes et internationales	Six types de « <i>business systems</i> » <ul style="list-style-type: none"> ■ Fragmenté ■ Coordonné de type district industriel ■ Compartimenté ■ Organisé par l'État ■ Coopératif ■ Forcement coordonné
TRAXLER Rogers, BLASCHKE Sabine, KUTTEL Bernhard [2001]	Structuration des intérêts et des institutions autour des relations du travail	Dépendance par rapport au chemin	Six types <ul style="list-style-type: none"> ■ Corporatisme classique ■ Autre corporatisme ■ Corporatisme léger ■ Pluralisme ■ Néolibéralisme ■ Étatisme
HALL Peter, SOSKICE David [2001]	Degré de coordination par et hors marché	Complémentarité entre les sous-systèmes et spécialisation en fonction de ces complémentarités	Principalement deux : <ul style="list-style-type: none"> ■ Économie libérale de marché (LME) ■ Économie coordonnée de marché (CME)
STREECK Wolfgang, YAMAMURA Kozo [2001]	Relations sociales dans lesquelles sont insérées les institutions économiques	Environnement international permissif, ce qui peut être remis en cause	Opposition principale : Capitalisme libéral/non libéral mais des variantes au sein de ces catégories
HALL Peter, GINGERICH Daniel [2002]	Spectre s'échelonnant de la coordination par le marché à la coordination stratégique	Similarité des formes de coordination à travers les domaines, source de complémentarités	Un continuum entre deux extrêmes, mais piètre performance des configurations intermédiaires en terme de croissance
GOUREVITCH Peter, HAWES Michael [2002]	Formes de protection des actifs (génériques ou spécifiques) et relations des systèmes de production avec les systèmes politiques	Complémentarité entre les deux systèmes de production et politique et spécialisation en réponse à la globalisation	Deux formes polaires : économie libérale de marché <i>versus</i> économie de marché organisée ; mais des formes intermédiaires

comparaisons internationales menées au sein de la TR. D'abord parce que le critère de classification n'est plus le même, ensuite parce que l'opposition entre deux formes polaires est consubstantielle aux comparaisons bilatérales et tend naturellement à s'atténuer au fur et à mesure que se multiplie le nombre de cas pris en considération.

Une autre partie de la littérature sur les VOC trouve son origine dans l'évolution de la problématique du corporatisme appliquée à la compréhension de l'évolution d'un certain nombre de pays européens, par opposition au capitalisme libéral américain. L'idée centrale est que les compromis qui se nouaient auparavant au niveau de la société tout entière peuvent de nos jours se conclure au niveau des secteurs, des régions, voire des firmes. Elle trouve son origine dans la constatation d'une notable hétérogénéité des formes d'organisation en fonction des contraintes du marché, des possibilités de la technologie et bien sûr de l'histoire des relations professionnelles (Hollingsworth, Schmitter, Streeck [1994]). Il se vérifie en effet que les différents pays développent des spécialisations en fonction de leurs dotations institutionnelles qui à leur tour sont efficaces pour assurer la compétitivité de certains secteurs mais au contraire en pénalisent d'autres. Cette plongée dans les secteurs, les régions, fait apparaître le besoin de concepts intermédiaires qui fassent le lien entre les contraintes macroéconomiques du régime de croissance et la gestion des firmes. Voilà pourquoi ces travaux ont débouché sur des notions telles que méso-corporatisme ou encore microcorporatisme, selon que les compromis opèrent au niveau d'un secteur ou d'une firme.

Une caractéristique importante de cette branche de la littérature est de faire apparaître le nombre de variantes du capitalisme comme devant être tranchée au vu des évidences empiriques et non pas comme dérivant d'une option théorique posée *ex ante*. Un autre de ses mérites est d'avoir proposé un certain nombre de notions et d'outils pour éclairer avec plus de précisions la question de la variété des capitalismes.

« *Business systems* », « *Social systems of production* » versus « *One best way* »

On mesure la difficulté des taxonomies qui ne considèrent qu'un seul axe de description concernant les processus d'ajustement économique et de coordination entre acteurs. Si par exemple on prend pour critère le type de rationalité qui préside aux décisions des firmes, alors apparaissent trois formes du capitalisme : alliance au Japon et en Allemagne, dirigisme en Corée et en France, capitalisme familial à Taïwan et en Italie (Orri [1997]). Soit une classification fort différente de celle que livrent les autres critères que sont les formes de propriété, le degré d'intégration, le degré de coopération. Cet accent mis sur les formes de la rationalité a au moins deux grands mérites. D'abord de suggérer un mécanisme à travers lequel puisse être assurée la cohérence d'un ensemble d'organisations et d'institutions qui entretiennent des relations d'isomorphisme du fait de la multiplicité des interactions qui les relie (DiMaggio, Powell [1991]). Ensuite et surtout, il n'est pas de critère universel et valable pour toutes

les périodes qui permettrait d'apprécier la viabilité d'une forme de capitalisme, car chacune d'entre elles a ses propres critères de performances et de légitimité (Hollingsworth, Boyer [1997]). En conséquence, à l'échelle internationale, aucun critère d'adaptation à l'environnement (*fitness*) ne transcende la logique de sélection et d'apprentissage des diverses formes de capitalisme.

La question est dès lors de mettre au jour les interdépendances et forces qui assurent la cohésion d'un ensemble d'institutions, d'organisations, de normes et de comportements. La notion de système d'entreprise (*business system* : BS) permet de rassembler l'ensemble des institutions qui gouvernent les choix organisationnels des entreprises et de s'interroger sur leur degré de complémentarité (Whitley [1999]). Sont ainsi pris en compte tous les facteurs qui façonnent l'accès au marché, au financement, les relations professionnelles, les modalités de formation de la main-d'œuvre, les formes de coopération entre entreprises, l'organisation de la recherche et de la sous-traitance. Lorsqu'on multiplie ainsi les composantes de l'analyse, il n'est pas surprenant que le nombre des configurations s'élevé : fragmenté, coordonné, compartimenté, organisé par l'État, coopératif fortement coordonné. En effet, les complémentarités entre ces diverses composantes peuvent définir plus de deux configurations canoniques. De plus, leur nombre ne peut que s'étendre lorsqu'on considère non seulement les systèmes de l'Europe de l'Ouest mais encore ceux de l'Europe de l'Est ou encore les pays du Sud-Est asiatique.

Le concept de système social de production (*Social System of Production* : SSP) a sensiblement le même objectif que le précédent et contient à peu près les mêmes composantes (Hollingsworth, Boyer [1997]). Mais alors que les problématiques en termes de BS considèrent que l'imitation et la création des institutions appartiennent pour l'essentiel aux firmes, les SSP attribuent un rôle déterminant au politique, au constitutionnel et au droit dans la genèse des institutions par rapport auxquelles les firmes ont ensuite à se déterminer quant à leurs choix organisationnels et leurs stratégies. On rejoint l'orientation de certains travaux récents en sciences politiques (Gourevitch, Hawes [2001]). L'opposition entre les deux problématiques tient plus aux modalités d'exposition qu'à des conflits théoriques majeurs. En fait, tant les BS que les SSP sont des concepts intermédiaires – analogues à ceux que représentent les formes institutionnelles dans la TR – dont la fonction est de rendre intelligible la médiation entre une approche descendante (*top down*) et ascendante (*bottom up*) des variétés du capitalisme. En cela ces approches se distinguent des recherches néo-classiques contemporaines sur les relations entre théorie microéconomique et analyses macroéconomiques qui récusent toute médiation par des arrangements institutionnels.

Ainsi, la tendance endogène des analyses en termes de VOC serait-elle de multiplier le nombre des variétés de capitalisme au fur et à mesure que s'affinent les concepts et que s'étend l'ambition en termes de couverture géographique et de précision de l'analyse. Mais, d'un autre côté, la VOC est en compétition avec deux autres courants de recherche auxquels elle s'oppose. D'abord, à la vision de la littérature managériale obsédée depuis l'émergence de l'organisation scientifique du travail par l'existence à chaque époque d'une seule

forme efficace d'organisation des firmes : la *One Best Way*. Tout au long des années 1990 ce furent successivement, le modèle de la production « frugale » (Womack et al. [1992]), celui de la valeur actionnariale et de la *corporate gouvernance* (Lordon [2000]), sans oublier l'engouement pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) supposées porteuses d'un régime de croissance sans précédent, celui de la nouvelle économie (Boyer [2002a]). C'est cette problématique qu'il est tentant – mais erroné – d'extrapoler aux formes de capitalisme. Ensuite et surtout, la VOC entend défier la théorie néo-classique qui en permanence compare toute configuration réellement existante à l'idéal – hors d'atteinte – que serait une société composée exclusivement de marchés. Or, pour nombre d'analystes, mêmes néoclassiques qui se réclament de la NEI, les capitalismes libéraux de marché constitueraient de bonnes approximations de cet idéal et seraient donc supérieurs à toute autre configuration. Ce second facteur, à l'inverse du précédent, pousse les recherches contemporaines en termes de VOC à simplifier leurs hypothèses en opposant un capitalisme libéral à un capitalisme non libéral (Streeck, Yamamura [2001]) ou encore coordonné ou non coordonné (Hall, Soskice [2001]). Mais il est une autre raison, plus forte encore, à cette simplification de l'analyse.

Le Phoenix américain, origine du regain de la variété des capitalismes

Dès l'origine, cette problématique s'inscrit dans l'histoire comme le souligne le bref historique qui précède. Or on ne saurait sous-estimer l'importance du basculement intervenu dans les années 1990 tant dans la réalité des processus d'ajustements macroéconomiques que dans les représentations qu'en donne la communauté des chercheurs en sciences sociales. Dès lors, l'actualité adressait à la VOC deux questions :

- D'abord comprendre l'origine de la remarquable performance de l'économie américaine par contraste avec les décennies précédentes au cours desquelles le capitalisme japonais constituait la référence obligée.
- Ensuite et surtout, relativiser l'universalité prêtée au modèle américain en exhibant d'autres économies pour lesquelles une tout autre série de complémentarités assurait la cohérence d'une forme alternative de capitalisme.

C'est dans ce contexte que la problématique tend à se simplifier pour ne retenir qu'une opposition réputée cardinale, afin de classer l'ensemble des économies selon un seul axe. Cette procédure est en un sens une réponse au simplisme des argumentaires en faveur de l'adoption par tous les pays des institutions et formes d'organisation américaines. Transparence du mode de gouvernement des firmes, recherche de la valeur pour l'actionnaire, recours aux fonds de pension et privatisation de l'offre de services liée à la couverture sociale, décentralisation, individualisation des contrats de travail, autant de caractéristiques réputées nécessaires à la viabilité de tous les capitalismes. Mais cet effort de persuasion a un coût, à savoir une simplification extrême des résultats de la VOC alors que la logique de la recherche, on l'a vu, pousse dans une direction opposée.

D'où un certain nombre de difficultés et de paradoxes rencontrés dans l'explication des travaux les plus récents de la VOC. En premier lieu, l'Allemagne est prise comme figure emblématique, ce qui tout à la fois constitue un point fort de la démonstration mais en limite la portée car il est aisé de montrer que les complémentarités entre les diverses institutions de l'économie sociale de marché (Hall, Soskice [2001]) sont spécifiques à l'Allemagne et ne transcendent pas la catégorie de capitalisme coordonné ou de capitalisme non libéral. En second lieu, lorsqu'on procède à des études économétriques liant un indicateur de performance, à savoir la croissance, au degré de diffusion des mécanismes de marchés, on observe une courbe en U dans laquelle des configurations intermédiaires livrent de médiocres résultats, sans que l'on parvienne à expliquer la persistance de ces configurations (Hall, Gingerich [2002]). Il est de plus difficile de rendre compte des configurations intermédiaires quant au type de protection des actifs et au style des systèmes politique (Gourevitch, Hawes [2002]). Si un principe de sélection ou d'apprentissage de type évolutionniste présidait à l'évolution des formes de capitalisme, il faudrait anticiper la disparition de ces formes intermédiaires... Mais, faut-il le rappeler, on peut s'interroger sur la légitimité de l'assimilation d'un capitalisme national à une entreprise plongée dans un océan de concurrence pure et parfaite.

Plus généralement la VOC retrouve un problème qui avait déjà marqué les recherches sur le rôle des institutions du travail quant au niveau du chômage : ce dernier manifestait une relation en U avec le degré de centralisation des négociations salariales (Calmfors, Drifill [1988]). Il ne fut pas évident de montrer la logique économique de cette relation non linéaire qui très probablement dissimulait une analyse insatisfaisante de ces configurations intermédiaires. En fait, il fallait faire intervenir non seulement la forme des négociations salariales mais encore la nature du régime de demande, le degré de concurrence (Bowles, Boyer [1990b]). Bref, il n'était pas possible de réduire la diversité des institutions du marché du travail à un seul paramètre. *Mutatis mutandis*, la VOC rencontre le même problème dans sa volonté d'opposer deux formes de capitalisme.

Comment interpréter le passage du succès à la crise ?

Une autre limite encore plus déterminante concerne le traitement du temps historique dans la VOC contemporaine. En effet, il est de plus en plus évident que beaucoup des variantes de capitalisme sont entrées en crise dans les années 1990. C'est non seulement le cas, maintenant largement reconnu, du Japon mais encore celui de l'Allemagne, souvent présentée comme le dialectique opposé des États-Unis. Or ces deux derniers pays manifestent des spécialisations complémentaires en matière d'innovation (Hancké [1999]). De fait, la VOC n'explique que très indirectement cette déstabilisation : comment une complémentarité entre institutions et organisations qui faisait la force d'un régime de croissance se transforme-t-elle en un handicap ? La réponse tient à l'occurrence de chocs d'un type nouveau ou d'une ampleur sans précédent, propagés par

l'économie internationale, mais l'origine de ces perturbations n'est pas expliquée. Or, le défi adressé à la VOC est précisément, comme pour la TR, d'unifier les explications qu'elle a fournies depuis la seconde guerre mondiale de l'évolution, de la diversité et des basculements de performances relatives des diverses formes de capitalisme.

La réponse n'est pas aisée pour l'analyse économique contemporaine dont la force a consisté précisément à s'affranchir des événements et des trajectoires historiques pour mieux traiter des configurations d'équilibre (Boyer [2001c]). Paradoxalement, il en est de même pour nombre de problématiques institutionnalistes. Ainsi, la *Comparative Institutional Analysis* (CIA) a montré dans les années 1980 la cohérence de la forme J et des institutions du capitalisme japonais (Aoki [1988] ; [1990]). Elle a étendu ses conclusions au cas des économies en croissance rapide du Sud-Est asiatique (World Bank [1993]). Par rapport à la VOC, les travaux les plus récents mettent en évidence une diversité croissante des formes de capitalisme : ainsi la forme G (représentative de l'Allemagne) se distingue-t-elle de la forme J (Japon), alors que la forme A traditionnelle du capitalisme américain est complétée par une configuration originale et nouvelle, celle de la Silicon Valley (SV) (Aoki [2001]). Pourtant, les années 1990 ont montré les limites du mode de régulation japonais et la crise asiatique de 1997, alors que l'éclatement de la bulle Internet a révélé des fragilités internes de chacune de ces formes de capitalisme. Elles ne tiennent pas seulement à la déstabilisation des régimes de croissance par la violence de l'afflux puis du retrait de capitaux, même si, rétrospectivement, ce facteur est largement reconnu comme déterminant. Ces crises ont une forte composante endogène, ce que tend à négliger la VOC.

Après ce double bilan, il est possible de dresser la liste des convergences et des complémentarités entre TR et VOC.

QUELLES CONVERGENCES AVEC LES APPROCHES EN TERMES DE VARIÉTÉ DES CAPITALISMES ?

On ne saurait sous-estimer les convergences entre ces deux programmes de recherches, qu'elles portent sur la méthode d'analyse privilégiant les comparaisons internationales, la conception générale de ce qu'est le capitalisme, la relativisation du capitalisme de marché de type anglo-saxon ou encore le pronostic concernant l'impact de la globalisation sur la convergence/divergence des formes de capitalisme.

Le recours à des comparaisons internationales systématiques

Ce rapprochement est *a priori* surprenant. En effet, à l'origine, le champ naturel d'analyse des problématiques de la régulation est l'histoire longue des économies capitalistes, dont ressort le concept de fordisme, supposé caractéristique de l'après-seconde guerre mondiale. Ce n'est que dans un second temps que cette hypothèse a été confrontée à des comparaisons internationales des modes de régulation observés lors des années 1970 et 1980 (Boyer [1986a] ;

de régulation observés lors des années 1970 et 1980 (Boyer [1986a] ; Baslé et al. [1984]). Depuis lors, ces comparaisons se sont affinées portant successivement sur le rapport salarial (Boyer [1986b] ; [1991] ; [1995b]), les systèmes sociaux d'innovation (Amable, Barré, Boyer [1997] ; Amable [1999]), les systèmes de couverture sociale (Théret [1997] ; Barbier, Théret [2000] ; Boyer, [2000f] ; André [2001] ; Théret [2001b]), les relations État-économie (Delorme, André [1983] ; André, Delorme [1989]) ou encore le style de politique économique (Jobert, Théret [1994]).

Il est frappant de constater que les chercheurs qui se réclament d'une problématique en terme de VOC ont mené des comparaisons internationales équivalentes sur la plupart des aspects qui correspondent aux formes institutionnelles de la théorie de la régulation. Ainsi l'analyse de la compatibilité entre la politique des banques centrales et les relations du travail (Iversen et al. [2000]) développe des thèmes finalement voisins des recherches régulationnistes qui insistent sur le basculement de la hiérarchie entre rapport salarial et régime monétaire (Boyer [1993] ; [2000d]). Des comparaisons systématiques des institutions nationales du travail ont fait apparaître une grande et persistante variété de configurations (Traxler et al. [2001]) qui ne sont pas sans relation avec la diversité du rapport salarial. De nombreuses recherches pluridisciplinaires ont abordé la question de la complémentarité des institutions qui gouvernent les systèmes sociaux de production (SSP), soulignant l'existence de plusieurs configurations viables et livrant des performances acceptables (Hollingsworth, Boyer [1997]). En un sens, les recherches sur les modèles de firme livrent des résultats équivalents puisqu'il ressort que l'organisation productive entretient des relations avec le système éducatif, la recherche, le système financier, le style des relations professionnelles (Withley [1992a] ; [1992b]).

De même, à partir d'une première taxonomie (Esping-Andersen [1990]), se sont multipliées les comparaisons internationales des systèmes de couverture sociale afin de déterminer si les remises en cause sont générales ou différenciées selon la modalité historique de constitution de la solidarité sociale (Scharpf, Schmidt [2001]). Or, l'organisation de la couverture sociale contribue de façon significative à la différenciation des formes de capitalisme. À cet égard, nombre de recherches collectives se sont attachées à fournir des typologies des formes de capitalisme, afin de mieux en cerner la viabilité dans le contexte de l'internationalisation et de la globalisation financière. Les méthodes et les concepts n'ont cessé de s'affiner au cours du temps : d'abord conçues comme la simple juxtaposition d'études de cas (Crouch, Streeck (eds) [1996] ; Boyer, Dore (dir.) [1994]), les recherches ont utilisé diverses méthodes statistiques permettant de faire apparaître des regroupements de pays (Hall, Soskice [2001]). Finalement, l'approche de l'économiste a été mise en œuvre pour construire des modèles explicitant la cohérence logique de certains des traits mis en évidence par les comparaisons internationales (Iversen et al. [2000]).

Le rôle des systèmes politiques dans la différenciation des capitalismes est aussi un thème porteur de la recherche à l'échelle internationale. Il est en effet possible de faire apparaître un lien entre les systèmes nationaux de production

(SNP) et le type de système électoral, de structuration partisane et plus généralement de configuration du système politique (Gourevitch, Hawes [2001]). De plus en plus, les spécialistes de sciences politiques s'intéressent à la place du politique dans la configuration du capitalisme contemporain (Kitchelt et al. [1999]) et cherchent à établir des correspondances entre la forme de démocratie et la nature des performances économiques (Lijphart [1999]). L'une des médiations opérant entre la sphère politique et la sphère économique n'est autre que le droit. En effet, le réexamen de l'histoire du capitalisme américain et de l'émergence des grandes firmes congolomérales a fait ressortir l'importance déterminante du droit de la concurrence qui lui-même résulte de compromis à l'issue de conflits politiques mettant en particulier en jeu des mouvements populistes (Fligstein [1990] ; Roe [1994]).

Cette convergence entre TR et VOC tient à une communauté de méthodes, à savoir l'usage des comparaisons internationales qui ont pour vertu d'ouvrir l'une des voies à la généralisation des théories, en écho si ce n'est en opposition avec une pure démarche axiomatique que tendent au contraire à privilégier la plupart des recherches inspirées par la théorie économique contemporaine.

Le marché n'est pas la seule forme de coordination

Spécialistes de sciences politiques, chercheurs en socio-économie et historiens ont en commun un second trait avec les chercheurs régulationnistes. Ils partagent l'hypothèse essentielle selon laquelle on ne saurait réduire les arrangements institutionnels au seul marché, mécanisme qui continue d'être la référence obligée, et parfois exclusive, des travaux des économistes. Certes, de longue date il avait été reconnu que l'entreprise était une forme alternative, dans certains cas plus efficace que le marché, car ce dernier fait encourir des coûts de transaction (Coase [1937]) que négligeait la théorie pure (Arrow [1976]). Cependant, les mécanismes de marché étaient supposés définir l'essentiel des processus d'ajustement opérant au plan macroéconomique. Par contraste, les recherches institutionnalistes reconnaissent que le marché est inséré dans d'autres arrangements et procédures de coordination. D'un côté, comme le souligne la théorie des conventions, on peut concevoir les économies contemporaines comme peuplées d'organisations interagissant à travers un petit nombre de marchés, le plus emblématique d'entre eux étant le marché financier (Favereau [1989a] ; [1989b]). Il est aussi remarquable que les problématiques en termes de VOC partent de la logique de l'entreprise pour expliciter les institutions et les règles qui opèrent au niveau de l'économie tout entière et lui permettent de trouver des dispositifs organisationnels assurant sa viabilité face à la concurrence (Hall, Soskice [2001] ; Gourevitch, Hawes, [2001]). Il faut souligner que c'est aussi l'un des chantiers récemment ouverts au sein de la TR par le développement de l'hypothèse de complémentarité institutionnelle (Amable, Ernst, Palombarini, [2001] ; [2002]).

Selon l'objet de l'analyse et le type de comparaisons internationales, ces procédures hors marché peuvent être fort diverses. Les relations professionnelles sont fréquemment invoquées dans la mesure où s'y déploient

sont fréquemment invoquées dans la mesure où s'y déploient des comportements stratégiques qui ne se résument pas à la formation des salaires mais peuvent concerner d'autres composantes de la relation salariale (Iversen, Pontusson, Soskice [2000] ; Traxler, Blaschke, Kittel [2001]). Les caractéristiques du système éducatif et plus encore de la formation professionnelle entretiennent des relations étroites avec les choix organisationnels et de spécialisation ouverts aux firmes (Crouch, Finegold, Sako [1999]). Les modalités d'accès des firmes au financement qui peuvent emprunter soit le canal du crédit bancaire ou l'émission de titres sur le marché financier, jouent aussi un rôle important dans la gestion des firmes, l'orientation de l'innovation et, par voie de conséquence, le régime de croissance (Aoki [2001]). L'organisation du système fiscal et la configuration de la couverture sociale – à travers la redistribution des revenus et le degré de prise en charge des risques – influent aussi sur les choix organisationnels des firmes, leur localisation, et c'est d'autant plus important que ces systèmes continuent à se différencier fortement au sein même des pays de l'OCDE. Telle est la conclusion convergente de nombre des études s'inspirant de l'une ou l'autre des deux problématiques (Scharpf, Schmidt [2001] ; Barbier, Théret [2000] ; Boyer [2000f]).

Lorsqu'on conjugue l'ensemble de ces modalités de coordination, de distribution et de redistribution des revenus, on est conduit à relativiser le rôle réputé exclusif des marchés dans les ajustements à l'œuvre dans les économies contemporaines. La TR comme la VOC insistent sur le fait que la stratégie des firmes et leur mode de régulation s'inscrivent dans la structure d'ensemble que définissent les diverses formes institutionnelles et institutions. Alors que la nouvelle économie institutionnelle (NEI) tend à privilégier la structure des coûts de transaction au niveau microéconomique, les problématiques sous revue considèrent que la configuration institutionnelle globale conditionne très largement la distribution de ces coûts.

La pluralité des capitalismes

Il est une troisième similarité qui dérive de l'analogie des méthodes et des concepts de base. Tant la VOC que la TR se présentent comme une alternative à une analyse purement économiciste du capitalisme, entendu comme ensemble de marchés. Les institutions hors marché jouent un rôle déterminant dans l'efficacité même du marché, d'autant plus qu'il est de plus en plus reconnu que le marché est lui-même une institution. Ce point qui faisait la spécificité de l'hétérodoxie institutionnaliste est maintenant largement intégré, y compris dans l'analyse des institutions internationales qui, dans les années 1990 encore, propageaient une vision naïve des conditions permissives et de l'efficacité des marchés (Banque mondiale [2002] ; Stiglitz [2002]).

Cette reconnaissance de la diversité des stratégies de développement et des procédures de coordination à mettre en œuvre (Boyer, [2001b]) s'applique aussi au mode d'organisation des économies déjà industrialisées. Voilà qui contredit l'apparition périodique d'un modèle de capitalisme réputé supérieur et qui de-

vrait être imité par tous les autres pays (Berger, Dore [1996] ; Crouch, Streeck (dir.) [1996] ; Hollingsworth, Boyer [1997]). Dans les années 1970, le modèle suédois recevait toutes les faveurs puis ce fut au tour du capitalisme japonais d'incarner le modèle de l'avenir avant que dans les années 1990, l'émergence de la « nouvelle économie » et les performances macroéconomiques américaines fassent ressortir les États-Unis comme autre figure emblématique (Boyer [2002a]). Une fois même ce mythe relativisé, après l'éclatement de la bulle Internet, les problématiques en termes de bonne gouvernance, et non plus de gouvernement, propagent la croyance qu'il existerait un *optimum optimorum*, obtenu en combinant les plus performants des modes de gouvernance par domaine ou par secteur.

Ce n'est après tout que l'application de la procédure de *benchmarking* transposée de la gestion des firmes à celle des États et des gouvernements. Or, même dans le cas des firmes, la possibilité d'une imitation pure et simple d'un modèle productif est l'exception, car l'adaptation de certains principes aux contraintes et aux opportunités locales met en jeu un processus d'essais et d'erreurs qui a pour conséquence, *a priori* surprenante, de déboucher sur des formes originales d'organisation des firmes. Elles sont susceptibles à leur tour de constituer autant de modèles que d'autres firmes à l'étranger tenteront à leur tour d'imiter... sans succès (Boyer, Charron, Jürgens, Tolliday [1998]). L'argument est plus pertinent encore concernant les institutions de base du capitalisme. D'une part, les États ne sont pas soumis aux mêmes principes de concurrence que les firmes. D'autre part, l'émergence des institutions est le plus souvent la conséquence de stratégies visant à surmonter des crises économiques, financières, sociales, selon un processus qui mobilise, presque toujours dans l'histoire, le politique (Chartres [1995]).

De ce fait, la TR comme la VOC remettent en cause la figure emblématique du capitalisme américain, conçu comme le modèle achevé que des décideurs publics devraient tenter d'acclimater au contexte domestique. Ce faisant, ces deux problématiques rejoignent les travaux de sciences politiques qui soulignent au contraire l'exceptionnalisme américain (Lipset [1996]). En effet, il faut d'abord récuser l'idée selon laquelle un capitalisme se caractérise par sa nationalité puisqu'il importe plutôt de caractériser chacun d'entre eux par des traits analytiques. C'est ainsi que la VOC qualifie les États-Unis de capitalisme libéral de marché (*Liberal Market Economy* LME) (Hall, Soskice [2001]) et que la théorie de la régulation utilise la catégorie de capitalisme de marché – tout en insistant sur la nécessité d'autorités administratives en charge de veiller à la permanence de la concurrence sur les marchés (Amable, Barré, Boyer [1997]) – et la particularise dans les années 1990 sous le vocable de capitalisme de marché financier (Boyer [2000d]). Il ressort ensuite que les États-Unis ne sont pas les seuls à appartenir à cette catégorie puisque nombre de pays anglo-saxons sont caractérisés par les mêmes traits. On note sur ce point une remarquable convergence entre les deux approches : les analyses de données font apparaître un groupe relativement homogène de pays (Canada, Royaume-Uni, Australie, États-Unis, Nouvelle Zélande) caractérisés par l'importance des marchés financiers,

l'ampleur des inégalités mais des taux d'emploi élevés (Hall, Soskice [2001, p. 19 et 22]) ou encore par une flexibilité externe du travail et un style analogue en matière d'innovations (Amable et al. [1999]).

Cependant, la plupart des autres pays de l'OCDE n'appartiennent pas à la catégorie des capitalismes à dominante de marché. Ainsi, la flexibilité du travail est principalement interne à la grande firme conglomerale au Japon et en Corée, qui s'inscrivent dans un capitalisme de type méso-corporatiste. C'est encore une autre configuration institutionnelle qui prévaut dans les petites économies ouvertes scandinaves, alors que la plupart des pays d'Europe continentale appartiennent à un modèle qui donne un rôle déterminant à l'État.

Ainsi, ces deux problématiques fournissent des arguments en faveur de la diversité des formes d'organisation économique. Elles invoquent à ce propos deux mécanismes. Le premier tire les conséquences de la complémentarité entre institutions et modes d'organisation des firmes pour souligner combien est difficile la transition d'une forme à une autre, précisément du fait de la cohérence du système. Le second insiste sur leur dépendance par rapport au chemin ou encore par rapport au passé, ce qui renforce le premier des mécanismes. Il est cependant une question ouverte : quelles sont les raisons susceptibles d'expliquer le caractère emblématique des LME, alors que ces économies ne représentent qu'une fraction des pays membres de l'OCDE ? Pour sa part, la TR avance, en la matière, quelques hypothèses que présente la section suivante, mais une dernière convergence entre VOC et TR mérite d'être soulignée.

L'internationalisation approfondit l'avantage concurrentiel lié à l'héritage institutionnel

Une seconde conséquence concerne l'impact de l'internationalisation sur le devenir de la diversité des capitalismes. Il est fréquent de trouver dans la littérature non académique l'idée selon laquelle les États seraient devenus l'équivalent d'entreprises baignant dans un océan de concurrence pure et parfaite, de sorte que seraient irrémédiablement éliminées les formes inefficaces et que les autorités publiques seraient condamnées à tenter de mimer les institutions à l'œuvre dans les économies qui rencontrent le succès. Or, cette vision ne résiste pas à l'analyse. D'abord, la succession des recensements industriels ne fait absolument pas ressortir la convergence vers le niveau de productivité des firmes les plus performantes puisqu'à toute époque persiste une forte hétérogénéité des modalités d'organisation et des performances des firmes. Ensuite et surtout, les États ne sont pas des firmes puisqu'ils ne sont qu'indirectement soumis à la concurrence économique et plutôt gouvernés par des processus essentiellement politiques – même si ceux-ci doivent tenir compte des facteurs économiques. Mais l'argument essentiel est ailleurs : chaque forme de capitalisme bénéficie d'un avantage comparatif lié à la nature de ses institutions et de l'efficacité qu'elles autorisent pour les firmes opérant dans certains secteurs. Les économies dont le marché est de grande taille se spécialiseront dans la production de biens à forts rendements d'échelle : c'est tout particulièrement le cas des États-

Unis de l'époque fordienne. Lorsqu'au contraire, le pays est de taille moyenne et hérite d'un système de formation professionnelle efficace et diversifié, il se spécialisera dans l'exportation de biens se différenciant par la qualité et le service : on aura reconnu le cas emblématique de l'Allemagne jusqu'à la fin des années 1980 (Boyer, Caroli [1993]). Ou encore, lorsqu'un pays dispose d'un puissant système de recherche et d'éducation supérieure, il n'est pas surprenant qu'il exporte des produits résultant d'innovations radicales alors qu'il aura tendance à importer des biens d'équipement spécialisés de pays dans lesquels la polyvalence de la main-d'œuvre permet une myriade d'innovations incrémentales : on reconnaît la configuration des échanges entre l'économie américaine contemporaine et l'Allemagne (Hancké [1999]). Ainsi, l'essor du commerce international renforcerait plutôt les spécialisations, ce que l'on observe effectivement, même dans les années 1990 (Lafay et al. [1999] ; Amable et al. [1997]).

Une dernière caractéristique est commune à la VOC et à la TR : ces deux problématiques tendent à relativiser le déterminisme technologique qui est parfois (trop souvent !) invoqué pour expliquer l'évolution des formes institutionnelles. En effet, l'architecture institutionnelle a pour conséquence d'induire un certain nombre d'incitations et de contraintes quant à la stratégie d'innovation des firmes, de sorte que les institutions sont tout autant à l'origine des innovations que l'inverse. De plus, l'avancée des technologies mises en œuvre par les firmes innovatrices exerce une pression concurrentielle sur les autres, mais ne détermine pas directement ni complètement leurs choix organisationnels, encore moins les institutions qui encadrent l'activité des firmes. Sur le premier point, il a été montré que les TIC peuvent tout autant favoriser la décentralisation de la gestion dans certaines firmes, que renforcer la centralisation des firmes déjà hiérarchiques (Greenan [2001]). Quant au plan macroéconomique, il ne faut pas oublier que la complémentarité des formes institutionnelles domestiques renforce la stabilité de l'architecture institutionnelle et, par voie de conséquence, la nature de l'innovation et la nature du régime de croissance.

LA PETITE MUSIQUE REGULATIONNISTE DANS LE GRAND CONCERT INSTITUTIONNALISTE

Cet intérêt devenu général pour l'analyse institutionnelle ne saurait dissimuler que les objectifs, les méthodes et les résultats diffèrent significativement lorsqu'on passe de la NEI à la TR en passant par la VOC. C'est l'occasion de souligner les spécificités de la problématique régulationniste. D'abord, elle développe une méthodologie originale en termes de comparaisons internationales, ensuite elle laisse à l'analyse empirique le soin d'explicitier le nombre de configurations des capitalismes contemporains, au sein d'une structure générale qui autorise différents régimes d'accumulation mais en nombre limité. Pourtant, l'essentiel tient sans doute à la permanence de la question de base de la TR : comment et pourquoi les formes institutionnelles changent-elles au cours du temps ? L'originalité est dès lors de s'intéresser à la dynamique endogène

d'évolution des économies contemporaines, et en particulier de tenir compte de la possible déstabilisation des régulations nationales par la succession des crises économiques et financières qui se diffusent au sein de l'économie mondiale. Enfin, on observe l'équivalent d'un chassé-croisé entre la VOC et la TR. La première de ces problématiques a été proposée et développée par des *political economists* relevant de la science politique mais beaucoup d'entre eux sont fascinés par l'économie et tout particulièrement les mécanismes microéconomiques... d'où une absence, ou tout au moins une minoration, paradoxale du politique. Par contraste, alors que par formation et tradition les chercheurs régulationnistes sont dans leur grande majorité des économistes, leur projet est aujourd'hui de mieux cerner les interrelations entre les sphères économique et politique. En effet, la persistance d'une diversité des capitalismes tient beaucoup à la capacité du politique à construire de nouveaux compromis institutionnalisés ou tout au moins amender et réformer les anciens.

Prendre au sérieux les exigences méthodologiques d'une comparaison internationale

Une première démarcation de la TR par rapport à la VOC tient au fait que l'approfondissement des recherches a conduit à rejeter l'hypothèse selon laquelle les économies devraient être analysées par rapport à un modèle canonique. On se souvient en effet qu'à l'origine la découverte du fordisme comme principe explicatif de croissance américaine et française a suscité une première génération de comparaisons internationales qui s'étaient attachées à mesurer la distance ou les modalités d'adaptations mineures par rapport à une configuration canonique : fordisme entravé en Grande-Bretagne, flex-fordisme en Allemagne (Boyer [1986b]), fordisme perméable au Canada (Jenson [1990]), fordisme forcé et contrarié au Brésil (Coriat, Saboia [1987]), pour ne pas évoquer cet oxymoron dévastateur que fut le pseudo-concept de fordisme périphérique (Lipietz [1985]).

L'approfondissement de ces comparaisons devait montrer que c'était là une caricature des régimes de croissance et modes de régulation de ces pays qui en fait dérivait d'architectures institutionnelles propres qui méritaient d'être caractérisées en tant que telles, sans référence à un modèle extérieur, réputé parfait. Or les recherches les plus récentes en termes de VOC (Hall, Soskice [2001] ; Gourevitch, Hawes [2001]) considèrent de façon explicite ou implicite que les économies libérales de marché (LME) définissent la configuration de référence à partir de laquelle on peut contraster une seule autre forme polaire, à savoir une économie de marché coordonnée. Avant de revenir sur une comparaison des typologies proposées, il est essentiel d'insister sur quelques questions de méthode (tableau 3).

Tableau 3. *La méthodologie des comparaisons internationales : une évaluation de leur portée pour l'analyse des formes de capitalisme*

Méthodes	Caractéristiques	Objectif	Avantages/Mérites	Inconvénients/Limites
1. Benchmarking Exemple : OCDE [2001]		Évaluer l'écart de chaque entité par rapport à un référentiel, en l'occurrence le capitalisme le plus « performant » à l'époque considérée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Simplicité ▪ Homologie avec la pratique des gestionnaires des firmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Normativité implicite ▪ Assimilation abusive d'une économie nationale et d'une entreprise ▪ Néglige la cohérence des formes alternatives de capitalisme
2. Classification à partir d'une analyse de données sur un ensemble d'indicateurs caractéristiques Exemple : AMABLE, BARRE, BOYER [1997] AMABLE, PETIT [2001]		Révéler les oppositions et proximités au sein d'une population d'économies nationales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthode ouverte quant à la nature et au nombre de configurations ▪ Traitement symétrique des entités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relatif arbitraire du choix des items et indicateurs ▪ Possible instabilité des classifications ▪ Limite d'une méthode purement inductive : quels mécanismes ?
3. Méthode structurale Exemple : THERET [1997]		Expliciter les composantes élémentaires et examiner la compatibilité de combinaisons	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vertu heuristique : définition de l'idéal-type ▪ Analyse théorique des configurations cohérentes et confrontation avec l'observation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une certaine multiplication des configurations ▪ Difficulté méthodologique concernant la distinction entre configurations harmoniques ou dysharmoniques
4. Modélisation de la stratégie des firmes opérant dans un contexte institutionnel donné Exemple : MARES [2001] AMABLE, ERNST, PALOMBARINI [2001]		S'assurer de la viabilité microéconomique d'un ensemble institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarté des mécanismes assurant la viabilité d'un régime ▪ Possibilité de confrontation avec l'observation ▪ Capacité à engendrer des modes de régulation potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nécessaire simplification par rapport à la richesse des procédures existantes ▪ Complexité de modèles formalisant une pluralité des complémentarités
5. Méthode d'analyse qualitative Exemple : KOGUT [2002] BOYER [2001a]		Expliciter la conjonction de traits qui assurent un résultat donné (croissance, égalité, démocratie)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture sur la nature et le nombre des configurations possibles ▪ Compatible avec un nombre limité d'observations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilité au traitement opératoire ▪ Apparente perte d'information par rapport à des données quantitatives
6. Analyses économétriques (coupes et séries) incorporant des variables institutionnelles et leur combinaison Exemple : ERNST [2001] HALL, GINGERICH [2002]		Tester l'impact de certaines institutions sur la performance (croissance, chômage, productivité)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Base quantitative pour l'évaluation de l'impact des institutions ▪ Révélation de complémentarités institutionnelles grâce à l'estimation de termes croisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ On suppose en fait un seul régime ▪ Fragilité des résultats ▪ Difficulté d'interprétation des résultats

La première souligne qu'une véritable comparaison internationale commence lorsqu'on cesse de comparer deux à deux les économies et que l'on donne au contraire les moyens de procéder à une comparaison multipolaire, ce

qui suppose une problématique et un ensemble de concepts qui soient à égale distance de chacune des entités soumises à l'analyse. La critique porte particulièrement lorsque, depuis les années 1990, il est devenu courant de comparer chacune des économies à celle des États-Unis. Pour ne prendre que cet exemple, on trouve fréquemment exprimé dans la littérature l'idée selon laquelle l'économie japonaise des années 1990 serait en crise parce qu'elle aurait été incapable d'adopter les institutions du capitalisme américain. On peut réitérer le diagnostic concernant l'Europe, réputée dénuée des capital-risqueurs et nouveaux marchés capables de la faire adhérer à l'économie de l'information. Mais la critique vaut aussi pour des comparaisons qui sont apparemment multinationales mais qui en fait cherchent à décomposer l'échantillon des pays en deux sous-ensembles : l'un correspondant à la conception traditionnelle des économistes, l'autre atypique (Hall, Soskice [2001, p. 19, 22]). Si l'analyse des données ne produit pas spontanément cette dichotomie, il peut sembler de bonne méthode de recourir à une courbe en U, c'est-à-dire une relation non linéaire entre un indicateur de performance et une mesure de la position de chaque économie sur un axe unique, le plus souvent défini à partir de l'intensité des mécanismes de marché (Hall, Gingerich [2002, p. 37]). Mais ce subterfuge est loin d'être convaincant puisqu'il dissimule en fait au moins une configuration intermédiaire entre les deux formes polaires que privilégient les recherches contemporaines en termes de VOC.

Or rien ne garantit en théorie qu'un axe unique de description (l'opposition marché/État ou la distinction entreprise/marché ou encore économie/société civile) suffise à caractériser la constellation des capitalismes. Une approche multipolaire s'impose (cf. figure 1 infra).

Une méthode, plus déductive et théorique, introduit une seconde raison d'élargissement du cadre conceptuel servant de base à la comparaison internationale. À cet égard la TR, en un sens fidèle à ses origines, a renouvelé récemment l'approche structuraliste qui consiste à examiner sous quelles conditions il est possible de combiner diverses déclinaisons pour chacune des formes institutionnelles ou plus généralement entre composantes d'une formation sociale (Théret [1997]). Tout le problème est alors de dépasser la simple combinatoire des formes institutionnelles grâce à l'explicitation de raisons théoriques pour lesquelles elles pourraient être antagoniques, complémentaires ou encore indépendantes. La référence à une hiérarchie institutionnelle ainsi que la confrontation avec certains résultats majeurs résultant des comparaisons internationales distinguent cette méthode structurale d'une pure approche combinatoire.

Cette stratégie prend tout son intérêt pour analyser par exemple les systèmes nationaux de protection sociale (SNPS) qui se définissent à partir de l'intensité des relations avec trois ordres : économique, politique et domestique. Il apparaît que le projet d'une opposition dichotomique vole en éclats puisque l'approche combinatoire, confirmée par l'observation, fait ressortir huit configurations potentielles qui sont l'expression des déterminants complexes qui sont ceux des SNPS. D'un côté se trouvent généralisées et clarifiées les nombreuses taxono-

Tableau 4. *La diversité des capitalismes selon la théorie de la régulation*

RÉGULATION			
MARCHANDE	MÉSO-CORPORATISTE	PUBLIQUE/INTÉGRATION	SOCIAL-DÉMOCRATE
1. LOGIQUE D'ENSEMBLE ET PRINCIPE HIÉRARCHIQUE			
La logique marchande est le principe organisateur de la quasi-totalité des formes institutionnelles.	Principe de solidarité et de mobilité au sein d'une unité économique de grande taille et diversifiée quant à sa production.	Circuit économique façonné par les interventions publiques en matière de production, demande et codifications institutionnelles.	Négociations entre partenaires sociaux de règles régissant la plupart des composantes de la société et de l'économie.
2. IMPLICATION POUR LES FORMES INSTITUTIONNELLES			
Le rapport salarial	Large décentralisation des négociations salariales, individualisation des rémunérations et segmentation du marché du travail.	Tendance à une forte institutionnalisation des règles en matière d'emploi, de durée du travail, de salaire et de couverture sociale.	Traditionnellement centralisation des négociations collectives, sous la contrainte de compétitivité à court et moyen terme.
La concurrence	Limitation de la concentration par la législation, recomposition d'une concurrence oligopolistique à une autre.	Modérée car canalisée par des réglementations publiques ou des associations professionnelles, forte concentration du capital.	Petit nombre de grandes entreprises, par ailleurs fortement internationalisées, donc soumises à la concurrence.
La monnaie et la finance	Indépendance de la banque centrale, logique de marché financier, multiplication des innovations financières, fort contrôle des entreprises par la finance.	Rôle de la banque principale et du <i>kéiretsu</i> dans le financement et l'allocation du capital. Fort contrôle des autorités publiques (finances et banque centrale).	Financement principalement bancaire et politique monétaire accompagnant l'objectif de plein-emploi puis de compétitivité.

<p>L'État</p>	<p>Fragmenté en une série d'agences et d'instances de contrôle, fortes limitations à son extension par la concurrence sur le marché politique.</p>	<p>Assure la fourniture des services collectifs et coordinations qui ne peuvent être remplis par la grande entreprise. Taille réduite mais rôle significatif.</p>	<p>Fort développement quantitatif et qualitatif des interventions publiques : entreprises nationalisées, réglementation, dépenses publiques, couverture sociale...</p>	<p>Multitude des interventions publiques se traduisant par des transferts financiers et des réglementations étendues et contraignantes.</p>
<p>L'insertion internationale</p>	<p>Adhésion aux principes du libre échange, plus ou moins grande autonomie selon le statut et la taille (différences États-Unis/Royaume Uni).</p>	<p>Choix en matière de commerce et de finance conditionnés par l'impératif de développement technologique et économique.</p>	<p>Traditionnellement, fort contrôle étatique des relations extérieures (tarifs, normes, quotas, restrictions aux flux financiers).</p>	<p>Acceptation du principe de compétitivité à travers l'innovation technologique et organisationnelle.</p>

3. CARACTERISTIQUES DU MODE DE RÉGULATION

Une régulation très largement marchande sous contrôle de dispositifs juridiques sophistiqués.

Ajustements au niveau méso-économique de la grande entreprise, marché et État seconds.

L'État au centre des ajustements macroéconomiques, marchés et firmes s'adaptent à ses règles du jeu.

La négociation tripartite (patronat-syndicats-État) au cœur des formes institutionnelles.

4. CONSÉQUENCES POUR :

L'innovation

Vagues schumpéteriennes à partir d'innovations radicales, prépondérance d'une logique de brevet et d'individualisation des bénéfices de l'innovation.

Innovations radicales supposant de grands investissements et un horizon temporel long. Adaptation des innovations de type fordiste, i.e. relativement centralisées

Innovations liées à la résolution de problèmes sociaux et économiques, qu'elles soient marginales ou radicales.

La spécialisation

Secteurs liés aux innovations radicales : informatique, espace, pharmacie, finance et industrie des loisirs.

Secteurs nécessitant de larges coordinations et mobilisant une compétence localisée mais cumulative : auto, électronique, robot.

Secteurs liés aux grandes infrastructures publiques : transports, télécommunications, aéronautique, espace, armement...

Secteurs répondant à la demande sociale (santé, sécurité, environnement...) ou exploitant les ressources naturelles par remontée technologique.

Source : Amable, Barré, Boyer [1997, p. 194-195]

taxonomies proposées (Esping-Andersen [1990]) ; d'un autre côté, il n'est plus possible de se contenter de l'opposition entre LME et CME, ce qui relativise l'opposition canonique précédemment mentionnée.

Une troisième approche vise à surmonter l'illusion d'une complémentarité forte que ne manque pas de livrer une description raisonnée respectivement de l'Allemagne, conçue comme figure emblématique de CME, et des États-Unis, terre d'élection du LME. Comment s'assurer que l'ensemble des institutions qui caractérisent le système financier, les relations industrielles, la nature de, l'éducation et de la formation, l'organisation des firmes et finalement la spécialisation forme finalement un système logiquement cohérent et que cet ensemble n'est pas simplement l'expression d'un processus historique de coévolution au sein duquel certaines composantes peuvent ultérieurement s'avérer non nécessaires à la viabilité du mode de régulation ? C'est en particulier par la modélisation qu'il est possible de surmonter la difficulté, à laquelle tant la TR (Amable, Ernst, Palombarini [2001] ; Gatti [2000] ; Ernst [2001]) que la VOC ont eu recours (Iversen, Soskice [2000]). Cependant, la rigueur de la déduction est associée à une relative fragilité des hypothèses adjointes, de nature technique qu'il est nécessaire d'admettre pour obtenir des résultats formels. De plus, il s'avère pour l'instant hors de portée de vérifier la complémentarité de plus de deux formes institutionnelles, tant les formalisations deviennent complexes. Cette question est plus particulièrement discutée dans une contribution au présent numéro (Amable, Ernst, Palombarini [2002]).

Idéalement, la démarche en termes d'analyse statistique de la distribution des capitalismes, la topologie structurale et la modélisation de l'impact des institutions sur les choix organisationnels des firmes devraient aboutir à un diagnostic convergent... C'est loin d'être le cas au vu des travaux disponibles, mais ces derniers ont d'ores et déjà une conséquence importante.

L'opposition binaire entre deux formes de capitalisme n'est pas fondée

Telle est sans doute l'une des différences majeures entre VOC et TR. Dans une optique régulationniste, il est difficile d'admettre une opposition entre deux modèles polaires supposés caractériser l'intégralité de la distribution des économies contemporaines. Une première raison est d'ordre empirique car il est difficile de faire entrer l'ensemble des pays dans ces deux modèles polaires au vu même des données collectées par les tenants de la VOC. Fréquemment dans les analyses, il ressort que le Japon d'un côté, les pays de l'Europe méridionale de l'autre sortent de l'épure (Hall, Soskice [2001, p. 22, par exemple]). Les auteurs sont alors tentés de considérer qu'il s'agit de variantes mineures des CME ou LME ou de configurations intermédiaires.

Or, on peut développer à ce propos un point de vue différent. En effet, des méthodes de classification des données permettent d'ordonner successivement les systèmes sociaux d'innovation et de production (SSIP), les architectures institutionnelles, le mode de régulation et finalement le type de spécialisation. De façon convergente (Boyer [1991] ; [1995b] ; Amable, Barré, Boyer [1997] ; Thé-

ret [1997] ; Boyer [2002a]), ces travaux ont fait ressortir au moins quatre configurations (tableau 4).

- *Un capitalisme à dominante de marché* dans lequel la logique marchande, corrigée des organismes chargés du contrôle de la concurrence, est le principe organisateur de la quasi-totalité des procédures de coordination. Appartiennent à ce groupe tous les pays anglo-saxons auxquels se rattache parfois la Norvège (Amable, Petit [2001]).

- *Un capitalisme méso-corporatiste* a pour principe l'échange solidarité contre mobilité au sein d'une unité économique de type congloméral, suffisamment grande et diversifiée pour résister aux aléas conjoncturels. Le Japon et la Corée constituent deux exemples de cette configuration.

- *Un capitalisme à forte impulsion étatique* se caractérise par un circuit économique façonné dans la plupart de ses composantes (innovation, production, demande, relations professionnelles, crédit...) par une myriade d'interventions publiques au niveau national, régional ou encore local. Cette configuration est typique des pays continentaux participant à l'intégration européenne.

- Enfin, *un capitalisme social-démocrate* repose sur des négociations fréquentes entre partenaires sociaux et autorités publiques des règles régissant la plupart des composantes de la vie sociale et de l'activité économique. Les pays scandinaves sont emblématiques de ce modèle.

En un sens, cette classification généralise celle qui oppose LME à CME, mais les deux autres formes ne sont pas intermédiaires entre coordination par le marché et coordination hors marché puisqu'elles reposent sur des principes originaux de résorption des déséquilibres économiques et de méthodes pour surmonter les conflits sociaux. On retrouve par exemple la même complémentarité du système d'innovation par rapport à celui des États-Unis (Hall, Soskice [2001, p. 42-43]), mais le principe d'un avantage compétitif construit à partir de la dotation institutionnelle s'étend aux capitalismes étatique et social-démocrate, chacun d'entre eux déployant une spécialisation économique encore différente des deux précédentes (tableau 4, dernière ligne). Ainsi, la VOC semble préférer la parcimonie au détriment de la précision et d'un surcroît de pertinence, alors que la TR fait le choix inverse. Question d'environnement institutionnel ou de stratégie de recherche ?

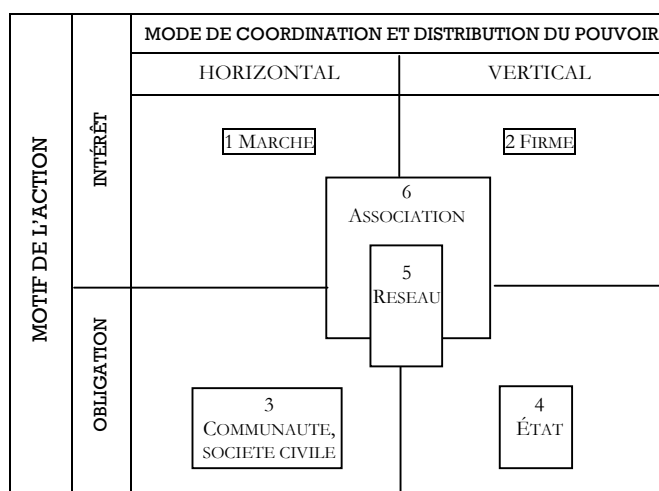
Variété des arrangements institutionnels fondés sur des logiques contrastées

L'argument empirique ne serait pas déterminant s'il n'était associé à une raison d'ordre théorique : en opposant ordre libéral à économie coordonnée, la VOC drastiquement la logique et la multiplicité des arrangements institutionnels simplifie différents du marché. D'une part, d'un strict point de vue sémantique, il ne faut pas oublier que les marchés assurent une coordination tout à fait efficace dès lors qu'il est possible de les instituer et de vérifier qu'ils sont viables compte tenu de l'importance des rendements d'échelle et de la différenciation par la qualité (White [1981] ; [1988]). Processus qui par parenthèse appelle un

large accord de la part des participants donc une forme poussée de coordination... hors marché. Symétriquement, les comportements stratégiques ne sont pas observés dans la seule sphère hors marché, comme le montrent à l'évidence les stratégies des firmes visant à conquérir des positions oligopolistiques, voire monopolistes, à travers la manipulation des prix, de la qualité, la construction d'une réputation ou encore la maîtrise d'un standard. À cet égard, les LME sont tout autant coordonnées que les CME mais de façon différente.

D'autre part, une revue de littérature sur les bases théoriques d'une économie institutionnelle (Hollingsworth, Boyer [1997]) montre qu'il n'est plus possible de considérer le marché comme processus exclusif de coordination, pas plus que d'opposer le marché à l'État. En effet, selon que l'action est motivée par l'intérêt ou par un principe d'obligation et en fonction du caractère horizontal ou au contraire asymétrique de la distribution du pouvoir entre acteurs, il est possible de définir une myriade de modes de coordination. Si l'on exclut les formes intermédiaires que représentent le réseau et l'association, quatre principes polaires apparaissent (fig. 1).

Figure 1. Une taxonomie des divers principes de coordination



Source : d'après Hollingsworth, Boyer [1997].

- *Le marché*, lieu de confrontation réputé anonyme d'un ensemble de comportements d'acteurs mus par l'intérêt et dotés *a priori* d'un égal pouvoir.
- *L'entreprise*, ou plus généralement la hiérarchie privée, codifie une coordination par l'exercice du pouvoir de décision face à des acteurs qui agissent en fonction de leur intérêt économique.
- *La communauté*, et par extension la société civile repose sur un principe d'obligation et est réputée fondée sur des relations horizontales.
- *L'État* combine enfin un principe d'obligation avec un pouvoir de coercition, ce en quoi il se situe effectivement aux antipodes du marché, supposé

organiser des relations volontaires entre individus recherchant leurs intérêts et dotés d'un égal pouvoir.

Cette taxonomie a d'importantes conséquences. Concernant la TR, elle suggère que toute forme institutionnelle emprunte à ces quatre ordres selon des proportions qui varient beaucoup d'une formation sociale à l'autre. Ensuite et surtout, elle fournit la base d'une critique radicale de l'opposition entre les capitalismes de marché, selon qu'ils sont coordonnés ou non. La forme de coordination alternative que met en avant la VOC peut-être assurée respectivement dans l'espace que contrôle *la firme*, d'autant plus qu'elle est de grande taille et conglomérale, ou par l'intermédiaire d'interventions publiques orchestrées par *l'État*, elles-mêmes multifformes, sans oublier le rôle des *communautés* et plus généralement de la *société civile* dans la facilitation des échanges grâce à la construction de la confiance. Voilà qui définit autant d'idéaux-types du capitalisme, qui sont loin d'être équivalents : le capitalisme de monopole privé, le capitalisme à planification centralisée ou encore le capitalisme de réseau, sont autant de figures emblématiques dotées de caractéristiques propres. Dès lors, il faut abandonner la référence à une seule opposition canonique pour déterminer la position d'une économie par rapport à ces quatre grandes formes de coordination que sont le marché, la firme, l'État et la société civile.

Ainsi, la plupart des analyses contemporaines du capitalisme par la VOC ne traitent que d'un aspect partiel des processus de coordination et ne peuvent donc prétendre apporter une réponse générale (fig. 2). Pourtant, l'économiste ne peut s'empêcher de poser la question : quelle est la meilleure forme de coordination ? Dans le monde de la théorie de l'équilibre général, caractérisée par l'information parfaite, l'absence de comportements stratégiques, de biens publics, d'externalités, une prévision parfaite ou à défaut un ensemble complet de marchés à terme, la réponse est simple : une économie de marché garantit que les équilibres correspondants sont des optima de Pareto. Mais, précisément, les économies réellement existantes sont caractérisées par l'asymétrie et l'imperfection de l'information, la généralité des comportements stratégiques des grandes unités, l'importance des biens publics et des externalités tant positives – éducation, innovation, santé – que négatives – pollution, encombrement, risques systémiques (Boyer [1997c]).

Pour sa part, la NEI qui postule que les arrangements institutionnels ont pour propriété de minimiser les coûts de transaction n'a pas jusqu'à présent fourni de réponse assurée à la question des institutions du capitalisme en dépit du titre de l'un de ses ouvrages fondateurs (Williamson [1985]). En effet, elle ne traite pour l'essentiel que du choix entre marchés, intégration verticale et sous-traitance et fort peu de la question de l'État, des normes et de l'impact de la société civile sur l'organisation des firmes. La NEI s'interroge encore sur l'opportunité de mesurer effectivement les coûts de transaction variables qui demeurent donc inobservables si ce n'est à travers leurs conséquences (Ménard (dir) [2000]). Sur ce point, VOC et TR partagent les mêmes éléments de critique concernant le caractère partiel et peu satisfaisant d'une économie institutionnel-

la confiance au sein d'une communauté, sur le pouvoir de coercition et d'incitation que met en œuvre la firme ou encore sur la capacité d'imposition de l'État à travers la loi, le règlement ? En l'absence d'une telle analyse, le risque est grand que le CME ne soit perçu que comme une imperfection des LME, au moins par les économistes, alors que ce n'est pas le propos, bien au contraire, des chercheurs qui visent une approche pluridisciplinaire des institutions du capitalisme (Hall, Soskice [2001]). Aussi est-il préférable d'insister sur le fait que les processus de coordination n'ont pas tous le même objectif ni les mêmes contextes d'intervention.

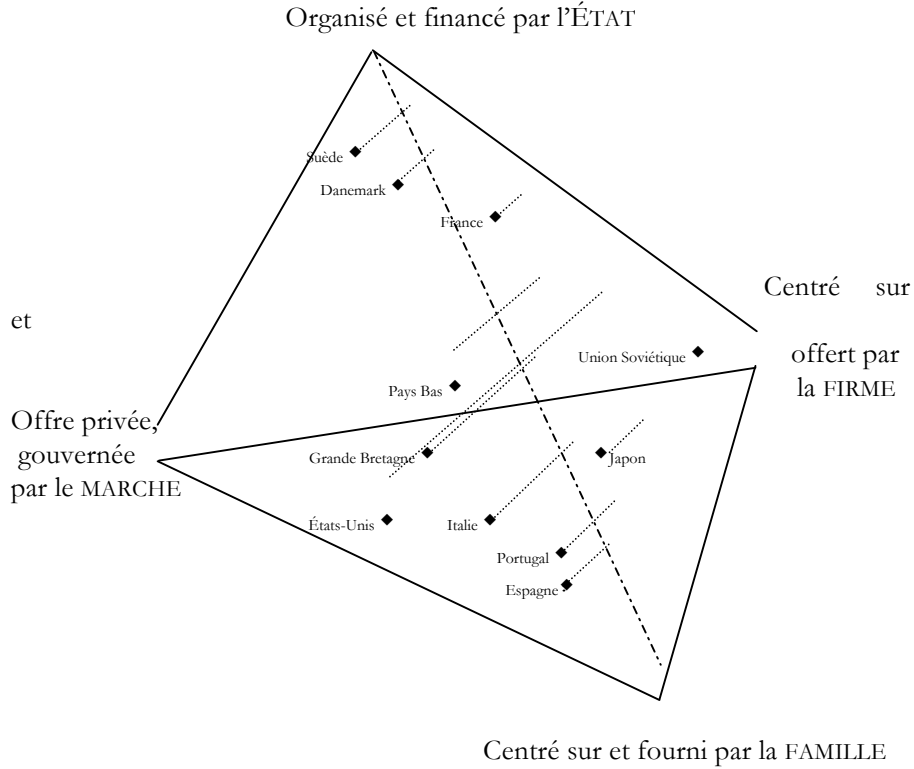
De plus, il ressort que chacun des arrangements institutionnels assurant une coordination hors marché est caractérisé à la fois par ses forces et ses faiblesses qui sont successivement activées selon le contexte (Hollingsworth, Boyer [1997, p. 15-18]). Dans une société caractérisée par la multiplicité des ordres et des domaines, on ne peut concevoir que l'un d'entre eux impose sa logique à l'ensemble des autres, ce qui fait de la pluralité des arrangements institutionnels une caractéristique intrinsèque des sociétés (Luhmann [1995]). Mieux encore, un arrangement institutionnel a le plus souvent pour condition permissive un autre arrangement institutionnel, et par ailleurs son fonctionnement crée des déséquilibres ou des conflits qui appellent à leur tour le recours à un troisième type d'arrangements institutionnels. En conséquence, la tâche de l'économie institutionnelle n'est pas d'évaluer les architectures effectivement observées par rapport à un mythique équilibre d'une société intégralement régie par le marché – supposant même que cela soit possible ce qui contredit l'intuition fondamentale de Karl Polanyi [1944]. Le projet est plutôt d'explicitier les conditions permissives, les forces et les faiblesses de chaque configuration. Paradoxalement, une architecture institutionnelle est viable lorsque chaque mécanisme, individuellement incomplet, est corrigé par un autre, lui-même partiel de sorte que la qualité de l'ensemble soit supérieure à celle des parties (Delorme [1999]).

Le propos peut paraître théorique mais cette stratégie peut être mise en œuvre sur la question de l'organisation de la formation tout au long de la vie : ni le marché pur, ni l'État, pas plus d'ailleurs que des associations ou des communautés ne peuvent constituer seuls l'armature d'un système efficace mais leur conjonction peut assurer une dynamique beaucoup plus satisfaisante que celle que livrerait un système pur, c'est-à-dire gouverné par une seule logique (Boyer [2001d]).

Un autre exemple de combinaison de mécanismes de coordination contrastés et de l'absence d'une convergence vers un système réputé plus efficace est celui des systèmes de couverture sociale contemporains. Alors qu'il est fréquent de considérer que le marché tend à remplacer l'État, il est remarquable de constater que les SNPS continuent à manifester des caractéristiques extrêmement différentes (fig. 3). Certes, cette diversité peut s'interpréter comme un legs historique et une manifestation de la dépendance par rapport au chemin et au passé, hypothèse qui n'est pas sans pertinence (Théret [2001b]). Mais c'est aussi la manifestation d'une certaine complémentarité entre logiques et mécanismes distincts qui n'est pas nécessairement appelée à disparaître, alors même que le

discours et les représentations de la « bonne gouvernance » privilégient les mécanismes du marché. Ces derniers sont à l'œuvre aux États-Unis, et pourtant ils ne livrent pas les résultats attendus en matière de modération des coûts et ils ont par ailleurs un impact défavorable sur l'égalité d'accès à la couverture sociale. Encore un exemple qui dément l'hypothèse que le marché est partout et toujours la forme la plus efficace de gestion des interdépendances.

Figure 3. Les divers systèmes nationaux de protection sociale combinent différemment quatre principes .



Source : Adapté de Boyer [2000f]. Le segment □ indique l'ampleur du recours au marché.

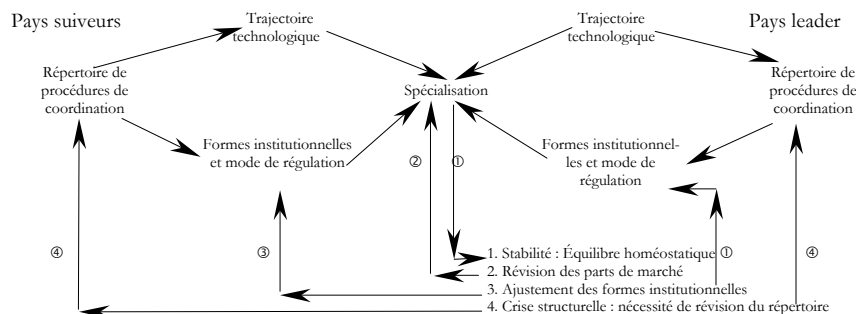
Cerner la capacité d'évolution endogène d'un ensemble d'arrangements institutionnels

Cette remarque conduit à souligner une troisième différence entre VOC et TR qui a trait à la dynamique d'évolution et à ses déterminants. On a en effet l'impression que pour la VOC les économies nationales évoluent surtout en réaction à des chocs externes, l'infrastructure institutionnelle demeurant très largement invariante. Dans la problématique de la régulation, cela correspond à une évolution en régime, c'est-à-dire au sein d'un mode de régulation stabilisé,

lorsque se développent des innovations marginales qui ne remettent pas en question le pouvoir de stabilisation des formes institutionnelles. En d'autres termes, pour la VOC les années 1990 marqueraient plutôt des petites crises pour des pays tels que le Japon ou l'Allemagne, même si l'ampleur des chocs véhiculés par l'économie mondiale et la finance est plus marquée que dans les décennies précédentes. C'est admettre qu'à long terme l'architecture institutionnelle est à peu près invariante et conserve son pouvoir de stabilisation des ajustements économiques.

Or, pour la TR, les années 1990 marquent un basculement qui ne peut s'interpréter comme poursuite des régularités antérieures : tant l'Allemagne que le Japon entrent dans une crise structurelle puisque les enchaînements conjoncturels ne parviennent pas à redresser la dynamique de l'investissement et de la croissance. Autre signe de crise d'un autre ordre que conjoncturel, le fait que la dernière décennie a été marquée par l'érosion des institutions qui avaient été au cœur du capitalisme rhénan et ultérieurement du modèle ou miracle japonais (Boyer [2002b]). Ainsi, le succès conduit à la crise et les forces d'hier se convertissent en autant de faiblesses, d'autant plus que change le contexte international qui avait permis l'émergence de modes de régulation originaux – respectivement public pour l'Allemagne, méso-corporatiste pour le Japon. La question centrale est en effet de savoir si les innovations, y compris organisationnelles et technologiques, permises par l'héritage institutionnel, sont suffisantes pour restaurer la stabilité dynamique du régime d'accumulation. Clairement ce n'est pas le cas pour le Japon qui expérimente dans les années quatre-vingt-dix une décade perdue, marquée par une tendance à la stagnation, la récurrence de phases déflationnistes et l'alternance de reprises avortées et de retournements conjoncturels (Boyer, Yamada [2000]).

Figure 4. *Les différents niveaux d'ajustement d'un mode de régulation en économie ouverte*



C'est une invitation à tenter de prévoir le seuil à partir duquel un mode de régulation s'avère incapable de contenir la dynamique endogène du processus d'accumulation et/ou de répondre à des chocs venus d'ailleurs (fig. 4). En économie fermée, diverses formalisations de ce mécanisme ont été proposées pour le régime d'accumulation fordiste (Lordon [1995] ; [1997b] ; Billaudot

le régime d'accumulation fordiste (Lordon [1995] ; [1997b] ; Billaudot [2001]), mais aussi concernant le fonctionnement des marchés financiers (Orléan [1992] ; [1999]). En économie ouverte, d'autres processus d'ajustement sont à l'œuvre et mobilisent successivement des principes de niveau croissant. Si les chocs sont de même nature que ceux observés dans le passé et que le régime de croissance est dans sa phase d'émergence ou de maturité, c'est le jeu du mode de régulation qui assure l'ajustement, à travers des variables clés, tant internes que liées aux relations extérieures. Si par contre les tendances en matière de coût, de qualité et d'innovation ne sont plus compatibles avec l'impératif de compétitivité, c'est à la part de marché du pays correspondant et au rythme de croissance d'assurer l'ajustement de l'économie. Clairement, les économies allemande et japonaise ont atteint cette seconde étape du processus d'ajustement au cours des années 1990. Mais il est un troisième niveau dans lequel une ou plusieurs formes institutionnelles deviennent incompatibles les unes avec les autres et appellent une reconfiguration du mode de régulation. Les acteurs, tant privés que publics, peuvent alors puiser dans le répertoire des procédures de coordination existantes pour tenter de faire émerger de nouvelles formes institutionnelles. Ce répertoire se compose de l'ordre constitutionnel, de l'architecture juridique ou encore des normes sociales et conventions qui caractérisent, souvent de longue date, la société dans laquelle est immergée l'économie. Sur ce point la TR conclurait, contrairement à la VOC, que les deux pays pris pour exemple sont d'ores et déjà entrés dans ce second type de crise.

Si l'on prend l'exemple de l'effondrement de l'Union soviétique, on trouve une autre forme de crise, plus fondamentale encore : les réformateurs, conscients des limites sur lesquelles venait buter le mode de développement, tentent successivement une série de réformes afin de relancer la dynamique économique, sans parvenir à trouver dans un environnement politique et économique trop pauvre les sources d'un renouvellement des compromis institutionnalisés. La TR qualifie de grande crise cet épisode. La capacité d'analyse de cette taxonomie n'est pas purement rétrospective puisque des recherches avaient montré par exemple les limites que ne manquerait pas de rencontrer la stratégie de libéralisation, d'ouverture et de financiarisation menée en Argentine, confrontée au principe d'un taux de change irrévocable entre monnaie nationale et dollar (Quémia [2001]).

Si l'on revient à une comparaison des caractérisations des grands pays de l'OCDE respectivement par la TR et la VOC, apparaît une différence significative. Pour des raisons de méthode et de stratégie de présentation des résultats, la VOC insiste sur la permanence des performances des CME, alors que la TR s'interroge sur l'arrivée aux limites de la plupart de ces économies, qu'elles soient régies par un mode de régulation public ou méso-corporatiste.

Le rôle du politique dans les crises et l'émergence des modes de régulation

Apparaissent ainsi deux spécificités de la TR : d'une part, l'opposition entre évolution au sein d'un mode de régulation stabilisé et crise structurelle ; d'autre part, l'importance des relations entre les champs économique et politique. En effet, le résultat convergent des analyses de la transformation des formes institutionnelles dans les années 1990 est de souligner la déstabilisation de la plupart des configurations institutionnelles. Si l'on poursuit l'analyse des capitalismes allemand et japonais, tous les indices de l'entrée dans une crise structurelle sont réunis :

– Comme l'environnement international a considérablement changé, les chocs qu'il véhicule sont difficilement absorbables au sein des modes de régulation en vigueur, trait que reconnaît aussi bien la VOC que la TR. Mais ce facteur est loin d'être le seul.

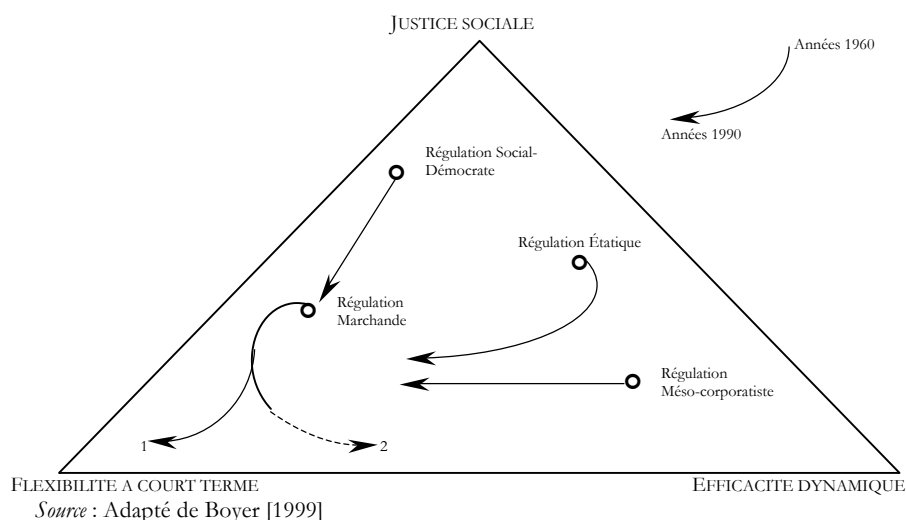
– En effet, la crise vient aussi du succès même du régime de croissance et de l'incapacité qu'ont les acteurs à élaborer de nouveaux compromis institutionnalisés permettant de surmonter les déséquilibres apparus tout au long des années 1990. Dans le cas de l'Allemagne, les partenaires sociaux ne parviennent pas à refonder un droit du travail et une organisation de la couverture sociale compatibles avec les nouvelles formes de la concurrence et les perspectives de vieillissement de la population sans oublier les coûts considérables et durables de la réunification. Au Japon, la succession des gouvernements ne parvient pas à faire voter une loi de sauvetage d'un système bancaire en quasi-faillite, ce qui diffuse à l'ensemble de la société une incertitude radicale quant aux perspectives d'avenir et bloque tant la consommation que l'investissement.

– La longueur de la crise ne tient pas seulement au blocage des processus politiques mais présente aussi un aspect cognitif et symbolique. La plupart des acteurs ne parviennent pas à se forger une représentation adéquate des problèmes que rencontre l'économie. Au point que, faute de cadre analytique permettant de penser la pluralité des modes d'organisation, le débat se polarise sur une opposition entre la défense du cadre institutionnel en vigueur – « ce qui a assuré le succès d'hier doit contribuer à celui d'aujourd'hui » – et l'importation d'un modèle de capitalisme de marché, supposé représenter la seule forme viable. En outre, tout changement est perçu comme menaçant la position des divers groupes et acteurs, qui peuvent préférer la configuration héritée du passé à l'anomie de celle qui pourrait émerger. En conséquence, logique de l'intérêt et mécanismes cognitifs peuvent se conjuguer pour expliquer l'absence d'une sortie rapide de la crise structurelle. La chronique de la politique économique japonaise tout au long des années 1990 illustre ce processus (Bertoldi [2002]).

Finalement, faute d'autres candidats, le capitalisme de marchés financiers de type anglo-saxon apparaît à beaucoup d'analystes (dont Aglietta [1998]) comme le seul modèle viable, car de multiples raisons semblent plaider en faveur de cette exclusivité. D'abord, le contraste entre le dynamisme économique américain des années 1990 et la stagnation japonaise ou les incertitudes européennes

fournit la base d'une évaluation critique de l'organisation institutionnelle de ces économies. Ensuite, ce modèle fait l'objet de théorisation et de recommandations que propagent les organisations internationales que sont le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE. Tout au long de la décennie 1990, se généralise le référentiel libéral, comme matrice des politiques économiques de la plupart des gouvernements (Hall [1993] ; Jobert (dir.) [1994]). Au début des années 2000, prévalait ainsi l'interprétation selon laquelle c'était l'incapacité à implanter les institutions de la nouvelle économie qui expliquait les déboires européens et japonais (Boyer [2002a]). Enfin, le fait que l'économie américaine soit le centre d'impulsion et de gestion de l'économie internationale réinstitue une hiérarchie des capitalismes dans laquelle les formes social-démocrate, méso-corporatiste ou étatique ont à s'adapter à une conjoncture mondiale largement façonnée par la financiarisation et la mise en concurrence des espaces nationaux (fig. 5).

Figure 5. *Le capitalisme de marchés financiers crée un environnement qui déstabilise les autres capitalismes*



En effet, dans le système international de Bretton Woods, le poids des règles publiques régissant les relations internationales – large contrôle des flux commerciaux, extrême limitation de la mobilité des capitaux privés, rôle du financement public – avait permis que se nouent des compromis institutionnalisés dont le cœur était le rapport salarial. C'est dans ce contexte qu'ont prospéré des formes d'organisation qui, initialement conçues pour rattraper les niveaux de vie américains, ont en fait abouti à une dynamique économique originale, permettant de concilier efficacité dynamique et modération des inégalités. Faut-il le rappeler, à l'époque, les chercheurs américains venaient étudier les miracles européens, phénomène qui se reproduira à propos des tentatives d'implanta-

tion par les firmes américaines du modèle japonais, en fait plus méso-corporatiste que modèle productif de la production du juste-à-temps. Mais avec l'extraversion croissante des économies, la multiplication des innovations financières et leur diffusion à l'échelle internationale, l'économie internationale se trouve propager des chocs et des surprises qui font apparaître comme essentielle la capacité d'adaptation à court terme, c'est-à-dire la flexibilité à court terme. Or, c'est précisément le point fort des régulations marchandes.

Le capitalisme de marché est lui-même soumis à des tensions et à des transformations dans le sens d'une restauration de la puissance des mécanismes concurrentiels. Aux États-Unis, une vigoureuse et précoce contre-révolution conservatrice intervient dès 1979 et affecte le rapport salarial, les formes de la concurrence, la conduite de la politique économique, le système fiscal et la couverture sociale (flèche 1 de la figure 5). Cependant, les deux présidences Clinton ont tenté de retrouver les sources d'un redressement durable de la productivité, tout en cherchant à limiter – sans grand succès jusqu'en 1997 – le développement des inégalités. Avec la « nouvelle économie », maints observateurs anticipèrent un retour à une croissance forte fondée sur un essor durable et rapide de la productivité (flèche 2 de la figure 5). Par contraste, la plupart des autres formes de capitalisme qui s'étaient ouvertes au grand vent de la concurrence internationale, et plus encore de la globalisation financière, subissaient le contrecoup d'une conjoncture beaucoup plus heurtée que par le passé. Dans ce contexte, l'impératif de flexibilité à court terme conduisit maints responsables politiques à douter de la pertinence et de la viabilité de la forme de capitalisme héritée de l'après Seconde guerre mondiale. On aura reconnu la situation du Japon (Boyer, Yamada [2000]), de l'Allemagne (Boyer [2002d]) mais sans doute aussi de la France (Aglietta [1998]). On est loin de la stabilité que postule la VOC, sans doute à des fins analytiques et pour mieux défendre l'hypothèse d'une diversité persistante des capitalismes.

Ainsi, la TR aboutit à souligner que les interdépendances entre les divers capitalismes prennent un tour nouveau dans les années 1990. En effet, la mise à l'épreuve par le cours incertain de l'économie internationale de la résilience systémique des modes de régulation autres que marchands supplante la complémentarité institutionnelle que continue à privilégier la VOC. En outre, cette analyse conduit à une réévaluation du rôle respectif des facteurs économiques et politiques dans l'évolution des capitalismes dans les années 1990 :

– Tout d'abord, les stratégies mises en œuvre par les *gouvernements conservateurs* en matière de déréglementation, privatisation, ouverture à la concurrence, encouragement de l'innovation financière ont été essentielles dans l'émergence du régime de croissance américain dans lequel les avancées des TIC et la malléabilité de la finance allaient de pair. Ce régime n'allait pas de soi par rapport aux tendances de l'âge d'or du fordisme et n'est pas la simple expression de la conjonction de stratégies des firmes (Boyer [2001a]).

– Ensuite, le modèle de capitalisme dominé par la finance tend à se diffuser plus à travers son *pouvoir normatif* que pour des raisons d'efficacité économique. En effet, l'analyse macroéconomique suggère que seuls ont intérêt à l'adopter

les pays dans lesquels le régime de demande n'est pas tiré par les salaires, ce qui est en particulier le cas lorsqu'on observe une ample diffusion des mécanismes de partage des profits et de privatisation de fonds de pension opérant par capitalisation (Boyer [2000d]).

– La globalisation concerne plus la *rhétorique* que la réalité des pratiques qui continuent à se différencier fortement selon les trajectoires historiques, les compromis politiques, les choix historiques et les spécialisations héritées ou construites plus récemment. À cet égard, on ne saurait sous-estimer l'importance des organisations internationales dans l'élaboration puis la diffusion de ce que devrait être un « bon capitalisme ». C'est à nouveau retrouver l'importance des processus politiques.

– Symétriquement, le capitalisme de marché financier a d'autant plus de chance de servir de référence aux acteurs domestiques les plus internationalisés que les politiques s'avèrent incapables de réformer les formes institutionnelles héritées du passé et, dans certains cas, de forger de nouveaux compromis institutionnalisés. Pour ne prendre qu'un exemple, la longueur de la crise japonaise ne témoigne pas de sa distance par rapport au capitalisme de marché idéal mais de l'incapacité des coalitions politiques au pouvoir à forger un compromis permettant de lever l'incertitude radicale qui hypothèque toute reprise du processus d'accumulation.

L'importance accordée aux déterminants politiques dans la genèse des modes de régulation signifie-t-elle une complète ouverture et indétermination des processus de sortie de crise, et par extension des formes de capitalisme ? Cette question est directement suscitée par les développements précédents et appelle quelques éléments de réponse. D'abord, indépendamment de toute question concernant le cheminement d'un mode de régulation à l'autre, il importe de vérifier si un régime potentiel – on n'ose employer le terme notionnel – est doté d'une quelconque cohérence et viabilité. L'analyse montre que ce critère est assez discriminant, comme on a pu le souligner à propos d'un régime de croissance fondé sur le partage des profits (Ragot, Touffut [1998]) ou encore tiré par la finance (Boyer [2000d]). Ensuite et surtout, les recherches portant sur l'interaction des sphères politique et économique font apparaître d'autres compatibilités entre par exemple un régime fiscal et financier public d'un côté, et régime d'accumulation privé de l'autre (Théret [1992]). Ou encore une complémentarité entre les choix en matière de politique économique par référence à une coalition politique (Palombarini [1999] ; [2001]) et la régulation d'ensemble. Enfin, il importe de vérifier la cohérence d'un régime au niveau sociétal et symbolique, ce qui, selon le cas, restreint ou au contraire étend le nombre des régimes d'accumulation viables parce que légitimés (Lordon [1997] ; [1999]).

Autant d'incitations à retrouver l'inspiration de l'économie politique et l'appliquer à la question de la diversité et du devenir du capitalisme, mais aussi à la question de la place et du rôle de la firme dans les configurations correspondantes.

DEUX PROGRAMMES DE RECHERCHE :
PARALLELISME OU HYBRIDATION ?

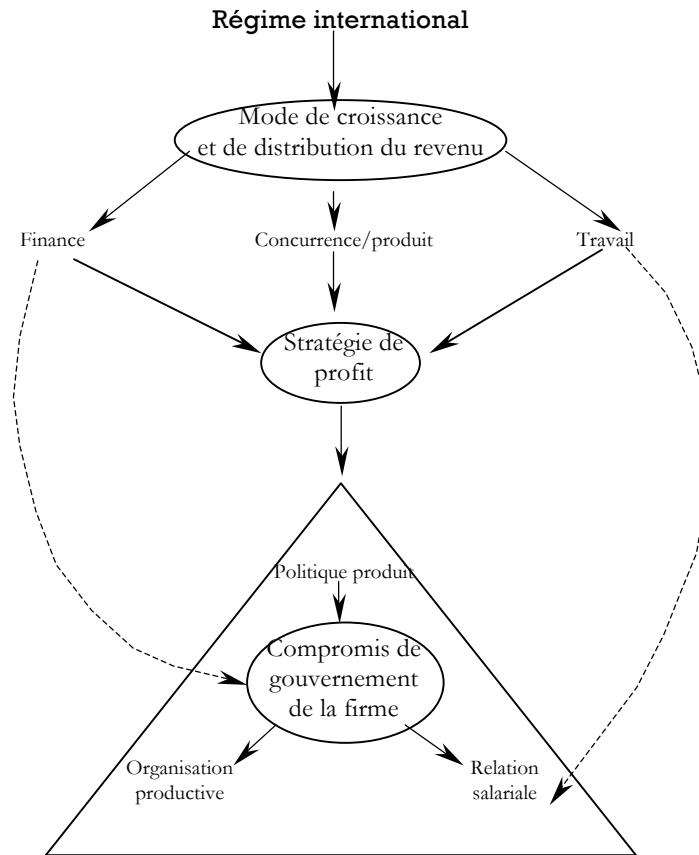
Peut-on tirer des développements qui précèdent une source d'inspiration pour une nouvelle génération de travaux institutionnalistes ? De fait la VOC contemporaine, et tout particulièrement Hall et Soskice [2001], invitent les chercheurs régulationnistes à explorer des thèmes nouveaux ou communs. Le premier d'entre eux n'est autre que l'élaboration d'une théorie de la firme puisque pour ces auteurs : « Les acteurs pertinents peuvent être les individus, les firmes, les groupes de producteurs ou les gouvernements. Cependant, il s'agit d'une économie politique centrée sur la firme qui considère que les compagnies sont les acteurs décisifs dans une économie capitaliste. » (p. 6.) Une autre question concerne les relations entre le politique et l'économique : peut-on réconcilier les trajectoires des deux problématiques ? Parmi les thèmes communs figure la question de la complémentarité institutionnelle, que l'on peut aborder selon diverses méthodologies dont il est intéressant de dresser les mérites respectifs. Enfin, on ose à peine évoquer la grande question non résolue des sciences sociales : comment articuler les analyses aux plans micro et macroéconomiques ?

Vers une théorie institutionnaliste de la firme

L'attention apportée à la firme est en effet l'une des spécificités revendiquées par la VOC contemporaine. « Nous appliquons un ensemble de concepts habituellement mobilisés pour expliquer les comportements au niveau micro-économique aux problèmes de la macroéconomie. [...] Marchés et hiérarchies sont les traits des économies libérales de marché et des économies de marché coordonné mais nous insistons sur les variations systématiques que l'on trouve en matière d'organisation des grandes firmes selon les divers types d'économie et la présence de problèmes de coordination au sein même d'une organisation hiérarchique. » (Hall, Soskice [2001, p. 14].) Or, la théorie de la régulation est à la recherche, depuis près d'une décennie, d'une analyse adéquate de la firme. Faut-il partir de la conception des évolutionnistes et insister sur le rôle des routines et de leur sélection par la concurrence (Coriat, Dosi [1995]) ou convient-il plutôt de s'inspirer des approches institutionnalistes, en termes de coûts de transaction par exemple (Coriat, Weinstein [1995]) ? Les auteurs de la VOC proposent un autre point de départ qui n'est autre que la théorie de la supermodularité appliquée aux dispositifs de gestion des firmes (Milgrom, Roberts [1990]).

En fait, ces propositions rejoignent quelques travaux récents inspirés par la théorie de la régulation. Il en est ainsi pour les recherches sur les modèles productifs menées au sein du GERPISA (Groupe d'étude et de recherche permanent sur l'industrie et les salariés de l'automobile). Elles aboutissent à une présentation de l'organisation productive qui est finalement très proche (fig. 6) de celle qui est explicitée par Hall et Soskice à propos des firmes baignant dans l'environnement d'une économie de marché coordonnée (p. 28) ou celles qui opèrent dans une économie libérale de marché (p. 32). On trouve en effet au moins trois types de convergences entre les deux approches :

Figure 6. La notion de modèle productif
comme point de départ d'une analyse institutionnaliste de la firme



Source : adapté de Boyer, Freyssenet [2000, p. 24].

– L'environnement ne se résume pas au système de prix puisque les formes institutionnelles qui régissent la finance, la concurrence et le rapport salarial concentrent et codifient l'information pertinente pour les firmes (Aoki [2001]) et informent leur choix en matière d'organisation. On peut totaliser l'impact de ces formes institutionnelles à partir de la caractérisation du *mode de croissance* et de distribution du revenu.

En conséquence, la *stratégie de profit* pertinente dépend de façon essentielle de ces caractéristiques institutionnelles et macroéconomiques, à travers le type d'incertitude et d'évolution auquel font face les firmes dans leur politique de produit, d'organisation productive et d'organisation de la relation salariale, déclinaison du rapport salarial global au niveau de la firme (Billaudot [1996]).

– Enfin, la viabilité à moyen-long terme d'une firme suppose l'équivalent d'un *compromis de gouvernement* permettant d'ajuster en permanence la gestion aux signaux de l'environnement et aux exigences de la stratégie de profit retenue.

La firme est ainsi insérée dans un réseau d'interdépendances par rapport à l'environnement institutionnel général, ce qui est précisément le message clé de la VOC. «Cependant nous pensons qu'il est irréaliste de considérer que l'architecture institutionnelle d'ensemble de l'économie et spécialement les mécanismes de coordination des acteurs (tels que les marchés, les réseaux institutionnels, les organisations collectives²) sont des constructions créées et contrôlées par une firme particulière [...] En résumé, à de nombreux titres, c'est la stratégie qui dérive de la structure.» (Hall, Soskice [2001, p. 15].)

Ainsi l'accord entre les deux problématiques concernant la théorie de la firme est moins lointain qu'il ne semblerait de prime abord lorsque les auteurs affirment qu'ils se fondent sur une nouvelle théorie économique de l'organisation pour développer une économie politique des économies de marché. C'est en fait l'architecture institutionnelle d'ensemble qui éclaire et contraint les choix organisationnels des firmes et non l'inverse. Les formalisations menées respectivement au sein de la TR (Amable, Ernst, Palombarini [2002]) et de la VOC (Mares [2001]) prennent effectivement pour données les caractéristiques de l'environnement – soit l'importance du financement des firmes par le marché, soit la nature de la couverture sociale – pour en déduire le choix des dispositifs organisationnels des firmes baignant dans un environnement qu'elles n'ont individuellement pas le pouvoir de modifier. Le programme de recherches des ces deux courants est donc convergent.

Les relations entre politique et économique : pour un hol-individualisme bien tempéré

Cette constatation a aussi pour mérite de lever une ambiguïté que ne manquent pas de soulever les développements précédents : les économistes régulationnistes attribueraient un rôle déterminant au politique, alors que les chercheurs en sciences politiques de la VOC fonderaient leur taxonomie du capitalisme sur une théorie économique de l'organisation des firmes, elle-même souvent résultat de complémentarités technologiques. Un examen plus attentif montre qu'il n'en est rien. En effet, à la lumière de recherches antérieures, il est possible d'avancer trois grandes interprétations quant à la genèse des institutions économiques (Hollingsworth, Boyer [1997, p. 441-454].)

2. Cette succession de mécanismes de coordination tous différents entre eux et alternatifs au marché suggère que les auteurs sont finalement d'accord avec la TR et en particulier la taxonomie que déploient les figures 1 à 3. Ce qui accrédite à nouveau l'idée que c'est pour des raisons de réception de leurs analyses dans le monde anglo-saxon que Peter Hall et David Soskice adoptent l'opposition binaire entre LME et CME. Au demeurant, l'opposition est en fait entre économies américaine et allemande, comme le montre la succession des références empiriques de leur texte (figures 3 et 4 ; figures 5 et 6). Dès lors cette opposition est en porte-à-faux avec les autres données empiriques qui portent sur un échantillon plus étendu de pays de l'OCDE (tables 1 et 2 ; figures 1 et 2) (Hall, Soskice [2001]).

– Pour la variante de la NEI la plus proche de la *théorie néoclassique* (Williamson [1985]), les choix organisationnels des firmes visent à minimiser les coûts ou optimiser le profit. De plus, il est souvent fait l'hypothèse que l'intérêt bien compris des firmes devrait les pousser à adopter les innovations les plus efficaces, de sorte que les institutions économiques résulteraient finalement d'une large décentralisation des stratégies sans que soit nécessaire la moindre intervention publique réputée inefficace et déstabilisatrice pour les stratégies privées.

– Pour les théoriciens des réseaux et plus encore de l'*enchâssement dans le social* des rapports économiques (Granovetter [1985] ; [1992]), quelques-uns des ingrédients les plus essentiels du capitalisme, par exemple la confiance, ne peuvent être produits qu'en dehors de la sphère de l'intérêt économique et du calcul rationnel. En conséquence, la genèse et la légitimité des institutions économiques tiennent à une extériorité de leurs fondements. En un sens, certains travaux régulationnistes récents sur la monnaie aboutissent à une conclusion finalement très proche de l'intuition de Karl Polanyi : base de l'activité et de la logique marchande, la confiance en la monnaie ne peut trouver son origine dans le strict calcul économique des agents privés (Aglietta, Orléan [1998] ; [2002]).

– Une troisième interprétation met en avant le rôle déterminant du *politique* et du *droit* dans l'institutionnalisation des relations économiques. Nées de conflits sociaux, souvent relayées par le politique, les formes institutionnelles de la théorie de la régulation s'inscrivent clairement dans cette interprétation. D'autres recherches institutionnalistes attribuent aussi un rôle déterminant à la vertu créatrice des contraintes qu'exerce le droit ou les conventions collectives sur les choix organisationnels des firmes et l'intensité et la direction de l'innovation (Streeck [1997]). Un exemple frappant n'est autre que l'impact des lois sur la durée du travail quant à l'évolution en longue période tant de la relation salariale que des technologies et de l'organisation des firmes (Bourdieu, Reynaud [2000]).

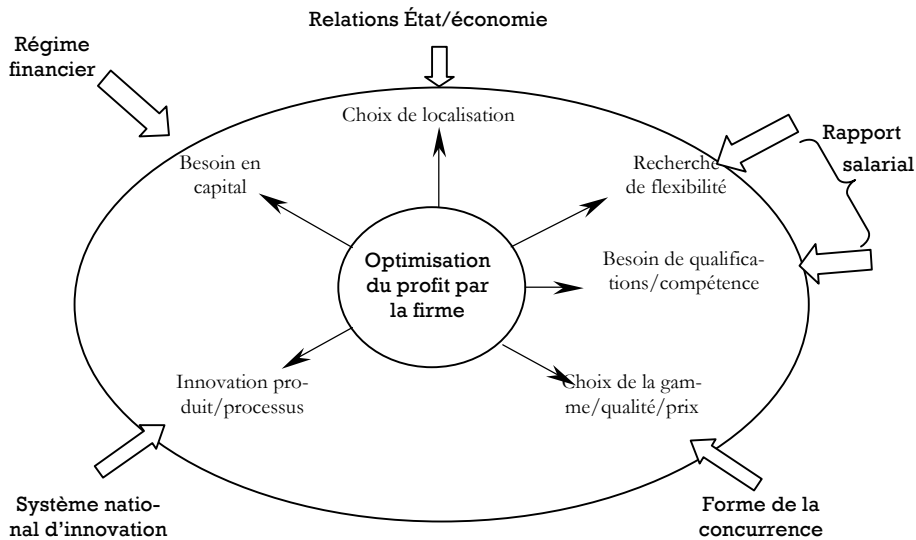
Or, ces trois interprétations, considérées isolément ne fournissent que des explications partielles et ont un pouvoir explicatif fort inégal. La NEI confond origine et optimalité des institutions économiques, l'analyse en termes de réseaux s'intéresse à la genèse sociale des institutions mais n'explicite pas leur fonction et leur nature dans la sphère économique. Enfin, la vision politique et juridique ne s'intéresse pas assez aux facteurs qui assurent la viabilité des compromis institutionnalisés. Il est par contre possible de combiner leur apport en distinguant clairement les stades successifs de la genèse, de la viabilité et de la remise en cause de la crise d'une institution. L'analyse des relations entre choix des firmes en matière de qualification et nature du système de formation est éclairante. En effet, une *formalisation théorique* montre que des firmes, même conscientes des externalités régissant leur politique de formation, seront dans l'incapacité de passer d'un équilibre à faible qualification et bas salaires vers un autre à hautes qualifications et salaires élevés, dès lors que l'économie est de taille significative (Caroli, Glance, Huberman [1995]). Pour leur part, les *analyses historiques* fournissent maints exemples d'innovations et de créations institutionnelles à partir desquelles les firmes finissent par bâtir *ex post* des sources de leur

compétitivité : n'est-ce pas le cas de la cogestion en Allemagne dont la finalité n'était pas d'assurer la compétitivité des firmes allemandes dans les années 1960, mais plutôt d'arrêter les luttes politiques et sociales de l'entre-deux-guerres (Streeck [2002]). Enfin, les *comparaisons internationales* portant tout particulièrement sur la gestion des transplants montrent qu'une firme peut choisir une organisation reposant sur de hautes qualifications dans un environnement institutionnel contraint – par exemple en Allemagne – mais succomber au charme d'une organisation fondée sur le couplage de bas salaires et de faibles qualifications dans un environnement permissif, tel que celui des États-Unis (Jürgens [2002]).

Si l'on adopte cette conception, la surprise tient sans doute à la constatation que les analyses de la VOC s'y inscrivent sans problème, lorsqu'on constate par exemple que c'est le réseau des complémentarités entre mode de gouvernement des firmes, forme de la concurrence, relation industrielle et système éducatif et de formation qui distingue les LME des CME. Alors qu'une lecture rapide laisserait supposer que la VOC, parce qu'elle s'intéresse à la firme, s'inscrit d'emblée dans l'individualisme méthodologique, et que par contraste la TR avec sa référence constante aux formes institutionnelles appartient à une problématique holiste, un examen plus attentif fait ressortir que ces deux problématiques explorent en fait un hol-individualisme. On désigne ainsi une stratégie de recherche qui vise à articuler le micro et le macro, en s'affranchissant tant du holisme vulgaire qui consiste à traiter le macro comme résultat de l'équivalent d'une action individuelle que de l'individualisme méthodologique pur qui récuse toute référence au collectif et au social (Defalvard [1992]). « L'articulation devient celle entre le niveau macro institutionnel où les actions individuelles produisent des institutions et le niveau micro institutionnel où les actions individuelles opèrent dans un contexte institutionnel donné ; le niveau macro est ainsi celui des acteurs institutionnels dont les actions portent sur les règles alors que le niveau micro est celui des acteurs tout court qui agissent dans le cadre des règles données. » (Defalvard [2000, p. 16].)

Cette conception s'applique particulièrement aux relations entre les institutions du capitalisme et les modalités d'organisation des firmes (fig. 7). Si les premières résultent principalement de l'action collective et se manifestent dans la sphère politique et juridique, les secondes s'expriment dans la sphère économique. Si l'on adopte cette vision, l'écart précédemment noté entre TR et VOC tend à se résorber et s'éclairent les interactions entre politique et économique. Or, elles sont centrales à l'analyse de la variété des capitalismes : elle ne serait pas l'expression de seules différenciations de stratégies microéconomiques des firmes mais aussi et surtout la conséquence d'une structuration différente du politique et du social. Cet argument est encore renforcé par la discussion du rôle respectif de trois concepts clés.

Figure 7. Contraintes/opportunités du système institutionnel et stratégie des firmes



Complémentarités organisationnelle, institutionnelle et isomorphisme

Si l'on devait prendre au pied de la lettre le projet de Hall et Soskice, il faudrait considérer qu'ils étendent la théorie de la supermodularité de l'organisation des firmes aux institutions du capitalisme. La démarche est en théorie concevable puisque cette théorie montre qu'il peut exister des configurations contrastées des dispositifs de gestion, contrairement à une conception naïve du *benchmarking* en vertu de laquelle la contribution de chacun d'entre eux est strictement additive, de sorte qu'il est aisé de cheminer d'une *one best way* à une autre. Mais, à leur tour, chacune des configurations polaires de l'organisation des firmes peut appeler des institutions économiques spécifiques.

Pour ne prendre que cet exemple, le modèle du juste-à-temps et de la qualité totale suppose une organisation de type district industriel pour satisfaire aux contraintes temporelles de livraison des composants, une main-d'œuvre polyvalente pour pouvoir passer aisément de la production d'un bien à un autre, sans oublier des relations industrielles suffisamment pacifiées pour que la menace d'une grève, limitée à un tout petit groupe de travail, ne vienne bloquer l'ensemble de la chaîne de la valeur.

En théorie donc, il est concevable d'engendrer une variété des capitalismes à partir de la combinaison de deux hypothèses : d'un côté une complémentarité de type technologique ou organisationnel entre travail, équipement et produit, d'un autre côté un isomorphisme entre organisation des firmes et institutions économiques globales. À la lecture des auteurs, on pourrait écrire l'équation suivante :

(Hall – Soskice [2001]) = (Milgrom – Roberts [1990]) + (Di Maggio – Powell [1991])

ou encore en termes plus théoriques :

VOC = théorie de la supermodularité + isomorphisme organisation/institution

Mais à nouveau un examen attentif du raisonnement et la clarté des figures 3 et 4 (Hall, Soskice [2001, p. 28, 32]) montrent que les complémentarités portent en fait sur les institutions globales qui en retour façonnent, contraignent ou suscitent des dispositifs de gestion et des routines adéquates au sein des firmes. La causalité s'exprime clairement du macro au microéconomique, même si bien sûr la dynamique globale n'est jamais que le résultat de la conjonction de l'évolution des diverses firmes. Pourtant, les propriétés macroéconomiques n'ont aucune raison d'être l'expression des contraintes que rencontrerait une firme représentative.

En conséquence, la distance entre la réalité des résultats de la VOC et l'orientation de la TR est finalement réduite. Pour faire image, on pourrait poser une seconde équation représentative des derniers développements de la TR mais en un sens aussi de la VOC :

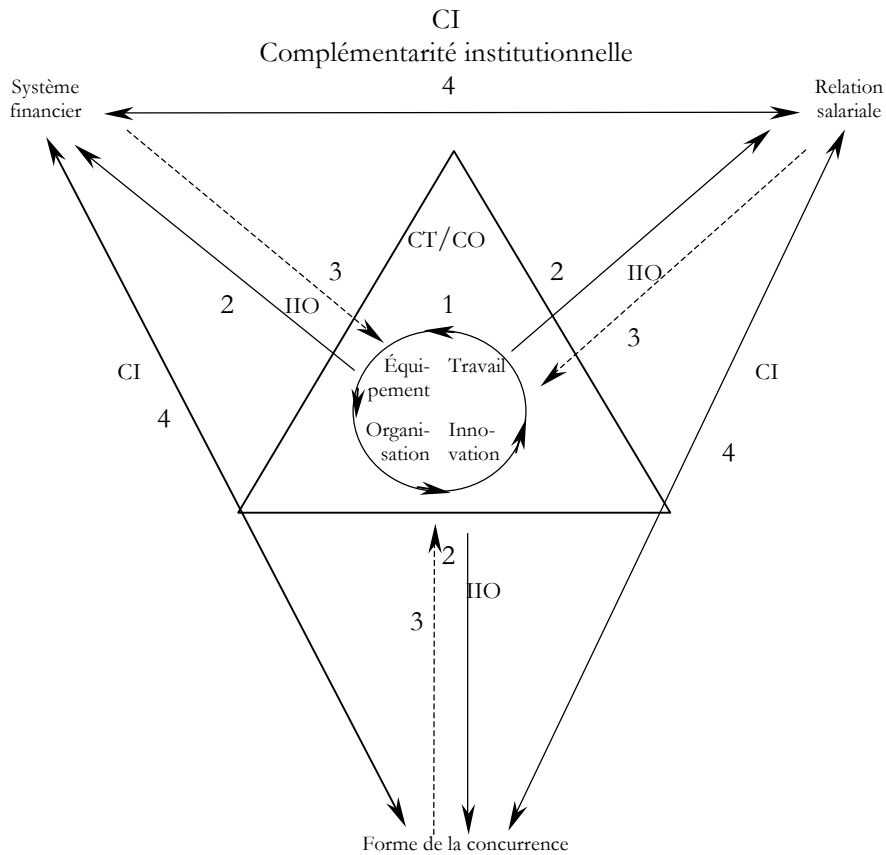
**Microéconomie de la TR
= complémentarité institutionnelle + isomorphisme institution/organisation.**

Ainsi s'ouvre un vaste mais difficile chantier de recherches : examiner dans quelles mesures ces deux conceptions sont alternatives (fig. 8) ou au contraire peuvent être combinées en pratique, ne serait-ce que parce que technologie, organisation des firmes et institutions économiques coévoluent en longue période. Cependant, ce chantier n'est pas le seul.

Hétérogénéité des firmes,
mais identité de l'architecture institutionnelle

Cette proposition rejoint l'un des enseignements majeurs des approches évolutionnistes (Dosi [2002]). De plus, les formalisations des modèles évolutionnistes suggèrent que les régularités macroéconomiques sont les *propriétés émergentes* de mécanismes de sélection et d'apprentissage, sans aucune correspondance avec les trajectoires des firmes composantes (Dosi, Fabiani, Freeman, Aversi [1993]). D'autres modèles laissent à penser que l'hétérogénéité des technologies mises en œuvre, des produits proposés et des formes d'organisation des firmes est une condition de la stabilité à long terme de l'économie correspondante (Eliasson [1984] ; [1998]). Or, tant la VOC que la TR souffrent d'un défaut majeur : elles supposent, au moins implicitement, qu'une seule forme d'organisation prévaut au sein d'un capitalisme donné. Cette hypothèse est dé-

Figure 8. L'articulation entre complémentarité organisationnelle, isomorphisme organisation/institution, complémentarité institutionnelle



- 1 CT/CO Complémentarité technologique/organisationnelle
(Exemple : juste-à-temps, qualité totale, polyvalence)
- 2 et 3 IIO Isomorphisme entre institutions et organisations
(Exemple : juste-à-temps et district industriel
polyvalence et système de formation)
- 4 CI Complémentarité institutionnelle
(Exemple : district industriel, stabilité de l'emploi,
marché financier patient)

mentie dans le cas des États-Unis, ne serait-ce que parce que les technologies de l'information ont donné naissance au modèle organisationnel de la Silicon Valley par opposition à la firme verticalement intégrée qui caractérisait les États-Unis dans la période de forte croissance : ainsi la firme SV coexiste avec la modernisation de la firme A, sans oublier que certaines multinationales américaines appartiennent à un type encore différent, celui de la firme globale G (Aoki [2001]). L'hypothèse d'homogénéité est tout autant démentie dans le cas de l'Allemagne, puisque, selon les régions, le secteur ou la place sur le marché, les modèles organisationnels sont très différents.

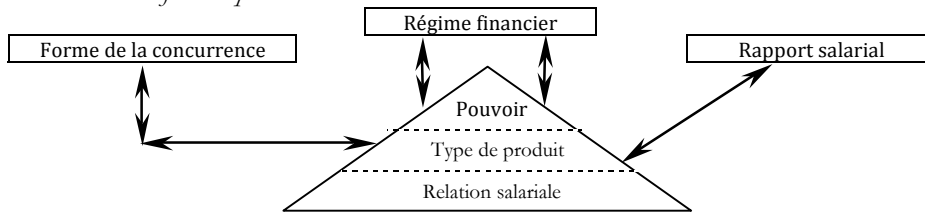
C'est en effet l'un des résultats majeurs – et surprenant pour la conception initiale de la firme pour la théorie de la régulation – des recherches comparatives du GERPISA que de montrer la coexistence au sein de chaque pays et pour un même secteur, celui de l'automobile, de modèles organisationnels contrastés. A fini par se dégager une interprétation intéressante : au sein d'une même architecture institutionnelle, le développement et la sophistication des marchés et de la division du travail créent l'espace pour des stratégies de profit différentes : chacune est dotée d'un avantage compétitif et exploite les faiblesses des autres stratégies, mais aucune ne peut conquérir la totalité du marché. Par contre, la distribution des modèles organisationnels correspondants varie au cours du temps en fonction de l'évolution de l'environnement institutionnel (fig. 9).

Le défi adressé aux théories institutionnalistes est considérable : comment conserver l'hypothèse de complémentarité institutionnelle et d'isomorphisme entre organisation des firmes et architecture institutionnelle tout en abandonnant l'hypothèse de la firme représentative, clairement rejetée par l'observation tant de la distribution contemporaine des firmes que par la succession des recensements industriels ? Cependant, la prise de conscience de la complexité d'une démarche visant à mettre en évidence les bases macro-institutionnelles d'une microéconomie donne pertinence à une macroéconomie institutionnelle et historique, puisqu'on ne peut espérer d'un modèle analytique unique qu'il traite de façon satisfaisante les deux niveaux macro et micro.

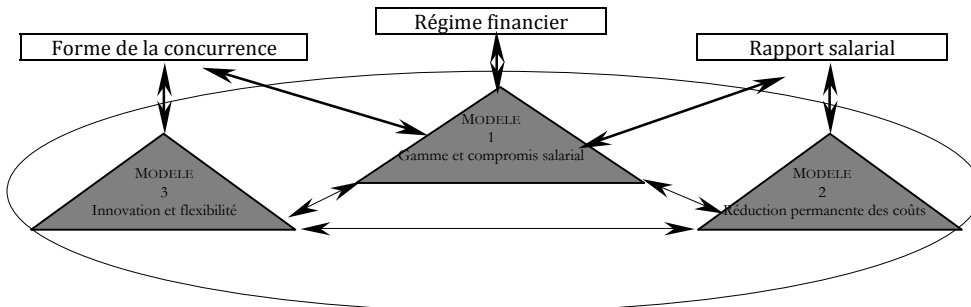
Il n'est dès lors pas absurde de continuer à explorer les raisons d'une variété des capitalismes qui ne repose pas exclusivement sur la diversité des complémentarités technologiques et organisationnelles au niveau de la firme. Ce pourrait être le chantier idéal pour que coopèrent les chercheurs s'inscrivant tant dans la VOC que dans la TR, dès lors que chacun réaliserait que ces programmes de recherche sont en fait très proches.

Figure 9. Du mode de régulation à l'hétérogénéité des firmes : trois étapes

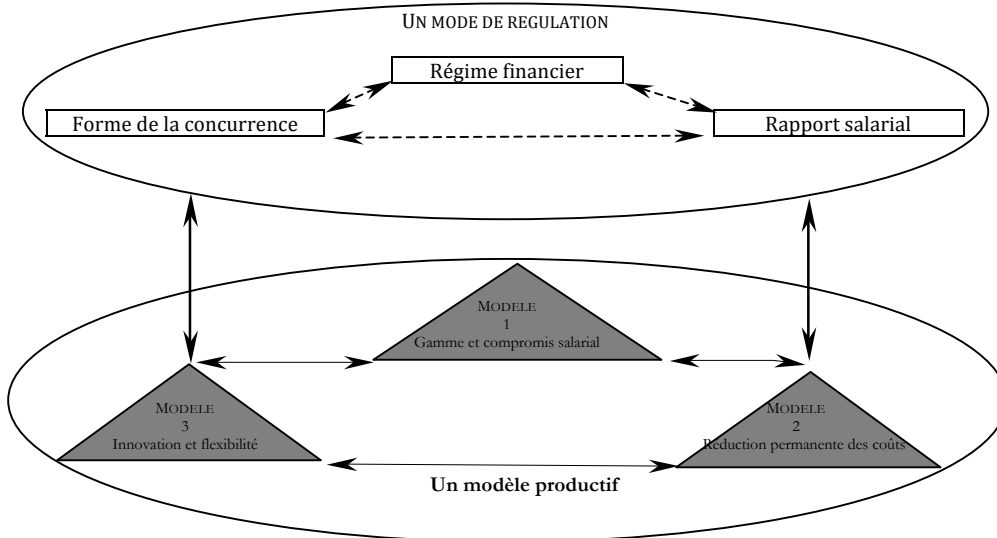
A. Une firme représentative face à un environnement donné



B. Un même contexte sectoriel, mais une diversité de stratégies de profit et modèles industriels, faisant système



C. Une mise en cohérence entre un modèle productif et un mode de régulation



Légende :
 ↔ Influence du contexte sur le(s) modèle(s) industriel(s) et vice versa.
 ↔ Complémentarités entre stratégies de profit et modèles industriels.
 ↔ Complémentarités entre les formes institutionnelles définissant un mode de régulation.

CONCLUSION

De cette comparaison des problématiques de la théorie de la régulation et de la variété des capitalismes, il est possible de tirer quelques enseignements utiles à propos de la nature des institutions du capitalisme (tableau 5).

1. Si, par tradition, la VOC a pour objectif principal de montrer la non-exclusivité des économies libérales de marché, pour sa part la TR s'intéresse surtout aux changements des modes de régulation et plus particulièrement à la question des successeurs potentiels du fordisme et de la régulation administrée. C'est dans ce contexte que la TR a été amenée à s'intéresser à la variété des capitalismes.

2. Le statut des comparaisons internationales est donc différent. Pour la VOC, l'accent est mis sur la complémentarité constitutive des économies de marché coordonnées, par opposition aux complémentarités qui font la force des économies libérales de marché. Pour la TR, ces mêmes comparaisons ont un double objectif : d'abord relativiser la généralité du fordisme à l'époque des Trente Glorieuses, ensuite examiner quel pourrait en être le ou les successeurs.

3. Pour des raisons de simplicité, la VOC entend classer les capitalismes le long d'un axe qui oppose le marché à la coordination hors marché. Or il est clair que le marché assure, lui aussi, une coordination de stratégies décentralisées et fait lui-même l'objet d'une institutionnalisation poussée sans laquelle il perdrait toute efficacité. De plus, pour la TR, la viabilité d'une forme de capitalisme tient à la compatibilité du régime d'accumulation qui émerge de la conjonction des cinq formes institutionnelles. Au demeurant, ces dernières combinent en des proportions variables coopération entre agents privés, interventions publiques, mobilisation des normes et des conventions sociales et bien sûr phénomènes marchands.

En matière de stratégie de recherche, la VOC prend pour point de départ le choix des entrepreneurs et entend ainsi mettre en évidence les complémentarités technologiques et fonctionnelles qui doivent alors apparaître au niveau des organisations privées et, par voie de conséquence, des institutions. En fait, au-delà des déclarations d'intention, il semblerait que la stratégie de recherche ne soit pas si différente de celle que cherchent à mettre en œuvre les travaux régulationnistes : pour l'essentiel, ces derniers partent du système des formes institutionnelles réellement existantes pour en déduire les incitations et les contraintes par rapport auxquelles les firmes opèrent leurs choix. De plus, la viabilité du capitalisme apparaît comme un problème macroéconomique et non pas simplement la conséquence de la compatibilité des incitations qui sont ainsi transmises au niveau des firmes. Avec la mise en évidence des relations entre modèle productif et régime de croissance, la TR s'est récemment rapprochée des problématiques de la VOC. Mais l'une et l'autre souffrent de ne pas incorporer pleinement dans leur cadre théorique l'hétérogénéité des formes d'organisation des firmes.

Tableau 5. *Variété des capitalismes et théorie de la régulation : une comparaison*

Problématique Composantes	La théorie de la régulation	La théorie de la variété des capitalismes
Objectifs	Analyse de l'évolution historique longue des modes de développement dont la diversité contemporaine des capitalismes	Analyse des raisons de la diversité de l'organisation des économies contemporaines
Concepts de base	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq formes institutionnelles : rapport salarial, concurrence, régime monétaire, relations État/économie, insertion internationale • Coévolution, hiérarchie, complémentarité des formes institutionnelles • Mode de régulation comme composition d'une série d'arrangements institutionnels • Des crises principalement endogènes qui peuvent être soit petites, soit grandes, auxquelles se surajoutent des chocs externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions, organisations, culture comme partie de l'infrastructure institutionnelle • Extension de la complémentarité des dispositifs de gestion de la firme à la complémentarité institutionnelle • Système national comme interaction entre marché et mode de coordination hors marché • Réponse du système à des chocs essentiellement externes
Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Études séculaires de régulations nationales • Comparaisons internationales, institutionnelles et statistiques sur un nombre croissant de pays • Surtout formalisation des régimes de croissance puis recherche des fondements macroéconomiques de l'organisation des firmes • Modèle dynamique de déstabilisation endogène • Hypothèse de complémentarité institutionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en perspective de la période contemporaine • Comparaisons des divers pays par référence au capitalisme libéral • Formalisation des choix des firmes dans un environnement institutionnel • Modèles de théorie des jeux entre macro acteurs • Théorie de la supermodularité au niveau de la firme, étendue à la complémentarité institutionnelle
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Alternances de phases de croissance stabilisée puis de crise, enfin de périodes de recombinaison des formes institutionnelles • Au moins quatre formes de capitalisme : de marché, méso-corporatiste, sociale démocrate, à impulsion étatique • Coexistence de modes de régulation dans un environnement international stabilisé mais remise en cause si crise structurelle • Possible remise en cause si épuisement de la capacité interne d'évolution et incapacité du politique à fonder de nouveaux compromis institutionnalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance par rapport au chemin d'une infrastructure institutionnelle largement invariante • Deux grands types d'économie de marché : libérale ou coordonnée • Coexistence à long terme des deux types d'économies grâce à la complémentarité de leurs avantages comparatifs liée à l'infrastructure institutionnelle • Capacité des firmes à trouver dans l'infrastructure institutionnelle des sources de stratégies d'innovation.

4. Par ailleurs, de notables différences se manifestent quant à l'analyse des transformations du capitalisme dans les années 1990. Dans leur majorité, les travaux inspirés par la VOC continuent à considérer que les dotations institutionnelles nationales gouvernent les spécialisations et donc sont susceptibles de prolonger la coexistence de formes variées de capitalisme. *A contrario*, les recherches régulationnistes insistent sur le retournement des années 1990. Elles montrent les limites internes de la plupart des capitalismes, autres que social-

démocrates, mais aussi et surtout le changement radical que véhiculent les incertitudes du système international, alimentées par la domination et l'impulsion des capitalismes de marché financier.

5. La question du traitement du temps est aussi importante pour comprendre les différences entre les deux problématiques. La TR conserve de son origine un intérêt marqué pour l'analyse des processus historiques, au-delà même de tentatives de formalisations qui opèrent dans le temps abstrait et reconstruit de la théorie économique. Pour elle, la séquence essentielle fait se succéder émergence, maturation puis crise d'une architecture institutionnelle. Pour la VOC, la visée est de montrer aux théoriciens néoclassiques et à ceux de la NEI que d'autres systèmes que ceux d'une économie de marché pure sont susceptibles de se reproduire et d'assurer une efficacité économique satisfaisante.

6. Cette revue et mise en perspective débouche sur une surprise et un paradoxe. La VOC qui est surtout le fait de spécialistes de sciences politiques manifeste un économicisme certain, alors que la TR, élaborée principalement par des économistes et réputée extrêmement fonctionnaliste, a au contraire développé au cours des dernières années diverses méthodes pour intégrer sphère politique et sphère économique. Ainsi, la VOC fonde son raisonnement sur la force des complémentarités économiques, alors que la TR croit au caractère constitutif du politique en matière de compromis institutionnalisés, base des régularités macroéconomiques constatées *ex post*. Dès lors, crises politiques et crises économiques entretiennent une subtile dialectique et dans certains cas une crise économique structurelle peut être le reflet d'un blocage de la coalition politique au pouvoir.

En définitive, le présent travail fait un pari : plus convergents et complémentaires que contradictoires, ces deux programmes de recherche auraient grand intérêt à interagir et peut-être, à l'avenir, à collaborer.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGLIETTA Michel (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Calman-Lévy (2e édition 1982. Réédition, Nouvelle préface, Paris, Odile Jacob, 1997).

AGLIETTA Michel (1986), « États-Unis : persévérance dans l'être ou renouveau de la croissance », dans BOYER Robert (dir.), *Capitalismes fin de siècle*, Paris, PUF, p. 33-66.

AGLIETTA Michel (1998), « Le capitalisme de demain », *Notes de la Fondation Saint Simon*, Paris, novembre.

AGLIETTA Michel, MENDELEK M. (1987), « Politiques économiques nationales et évolution du système monétaire européen », *Economie et prospective internationale*, 32, 4^e trimestre, p. 43-76.

AGLIETTA Michel, ORLEAN André (dir.) (1998), *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.

AGLIETTA Michel, ORLEAN André (2002), *La monnaie : entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob.

ALBERT Michel (1991), *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Le Seuil.

AMABLE Bruno (1995), « La théorie de la régulation et le changement technique », dans BOYER Robert, SAILLARD Yves (dir.), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 236-244. Nouvelle édition 2002.

AMABLE Bruno (1999), « Institutional Complementarity and Diversity of Social Systems of Innovation and Production », *Discussion Paper FS I 99-309*, Berlin, WZB.

AMABLE Bruno (2001), « La diversité des Systèmes Sociaux d'Innovation et de Production dans les années 1990 », Ronéotypé préparé pour la II^e conférence du Centre Saint-Gobain : *Que savons-nous des sources du changement technique ?*, avril, Paris.

AMABLE Bruno, BARRE Rémi, BOYER Robert (1997), *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Paris, OST/Economica.

AMABLE Bruno, ERNST Ekkehard, PALOMBARINI Stefano (2001), « Institutional Complementarities : An Overview of the Main Issues », Ronéotypé CEPREMAP, Séminaire sur « Institutional Complementarities and Dynamics of Economic Systems », Paris, CEPREMAP-ENS, avril 5-6.

AMABLE Bruno, ERNST Ekkehard, PALOMBARINI Stefano (2002), « Comment les marchés financiers peuvent-ils affecter les relations industrielles ? Une approche par la complémentarité institutionnelle », *L'Année de la régulation 2002*, vol. 6, Paris, Presses de Sciences-Po [ce même numéro].

AMABLE Bruno, PETIT Pascal (2001), « The diversity of social systems of innovation and production during the 1990s », Couverture Orange CEPREMAP, n° 2001-15.

ANDRE Christine (1997), « L'état social en Europe depuis vingt ans : plutôt un pragmatisme orienté selon des idées néolibérales et encadré par les configurations nationales que de grandes réformes », ronéotypé, Paris, CEPREMAP.

ANDRE Christine (2001), « Convergence des Etats providence ou persistance des effets de configuration ? Le cas de dix pays européens », ronéotypé, Paris, CEPREMAP.

ANDRE Christine, Robert DELORME (1989), « Analyse comparée des interventions publiques en économie entre la France et la République fédérale d'Allemagne », *Document de travail*, Paris, CEPREMAP.

AOKI Masahiko (1988), *Information, Incentives and Bargaining in the Japanese Economy*, New York, Cambridge University Press.

AOKI Masahiko (1990), « Toward an Economic Model of the Japanese Firm », *Journal of Economic Literature*, vol. 27, mars, p. 1-27.

AOKI Masahiko (2001), *Toward a Comparative Institutional Analysis*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.

AOKI Masahiko, GUSTAFSSON Bo, WILLIAMSON Oliver (eds) (1990), *The Firm as a Nexus of Treaties*, Londres, Sage.

ARTHUR Brian (1994), *Increasing Returns and Path Dependence in the Economy*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.

ARROW Kenneth J. (1976), *The Limits of Organization*, Allen and Unwin, New York, 1974. Traduction française Paris, PUF.

BANQUE MONDIALE (2002), *Des institutions pour les marchés. Rapport sur le développement dans le monde*, Paris, Eska.

BARBIER Jean-Claude, THÉRET Bruno (2000), « Welfare-to-work or Work-to-welfare ? The French Case », dans NEIL Gilbert et VAN VOORHIS Rebecca (eds), *Activating the Unemployed : A Comparative Appraisal of Work-Oriented Policies*, New York, Transaction Books, p. 135-183.

BAROU Yves, KEIZER Bernard (1984), *Les grandes économies*, Paris, Editions du Seuil.

BASLE Maurice, MAZIER Jacques et VIDAL Jean François (1986), *Quand les crises durent...*, 2^e édition. Paris, Economica, (1993).

BENASSY Jean-Pascal, BOYER Robert, GELPI Rosa-Maria (1979), « Régulation des économies capitalistes et inflation », *Revue économique*, 30 (3), mai, p. 397-441.

BERGER Suzane, DORE Ronald (eds) (1996), *National Diversity and Global Capitalism*, Ithaca, Cornell University Press.

BERLE Adolph. A., MEANS Gardiner (1932), *The Modern Corporation and Private Property*, (réédition : New Brunswick, Transaction Publishers, The State University [1991]).

BERTOLDI Moreno (2002), « Chronique d'une décennie de politique économique : l'exemplarité du Japon », *L'Année de la régulation 2002*, vol. 6, Paris, Presses de Sciences-Po [Ce même numéro].

BERTRAND Hugues (1983), « Accumulation, régulation, crise : un modèle sectionnel théorique et appliqué », *Revue économique*, 34 (6), mars, p. 305-343.

BILLAUDOT Bernard (1995), « Formes institutionnelles et macroéconomie » et « Dynamiques macroéconomiques à court et moyen terme », dans BOYER Robert, SAILLARD Yves (dir.), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 209-214 et 215-224. Nouvelle édition 2002.

BILLAUDOT Bernard (1996), *L'ordre économique de la société moderne*, Paris, L'Harmattan.

BILLAUDOT Bernard (2001), *Régulation et croissance : Une macroéconomie historique et institutionnelle*, Paris, L'Harmattan.

BOURDIEU Jérôme, REYNAUD Bénédicte (2000), « Externalities and Institutions : the Decrease in Working Hours in Nineteenth Century. France », *Document de travail du LEA-INRA*, n° 2000-1^{er} janvier.

BOWLES Samuel et BOYER Robert (1990a), « A Wage-led Employment Regime : Income Distribution, Labour Discipline and Aggregate Demand in Welfare Capitalism », in MARGLIN Steve, SCHOR Juliet (eds), *The Golden Age of Capitalism*, Oxford, Clarendon Press.

BOWLES Samuel et BOYER Robert (1990b), « Notes on Employer Collusion, Centralized Wage Bargaining and Aggregate Employment », dans BRUNETTA Renato et DELL'ARINGA Carlo, *Labour Relations and Economic Performances*, Londres, Mcmillan, p. 304-352.

BOWLES Samuel, GORDON David M., WEISSKOPF Thomas E. (1983), *Beyond the Waste Land*, New York, Doubleday. Traduction, *L'économie du gaspillage. La crise américaine et les politiques réaganiennes*, Paris, La Découverte, 1986.

BOYER Robert (dir.), (1986a), *Capitalismes fin de siècle*, Paris, PUF.

BOYER Robert (dir.), (1986b), *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte.

BOYER Robert (1988), « Formalizing Growth Regimes », dans DOSI Giovanni, FREEMAN Christopher, NELSON Richard, SILVERBERG Gérard et SOETE Luc (eds), *Technical change and economic theory*, Londres, Pinter.

BOYER Robert (1991), « Capital Labor Relation and Wages Formation : Continuities and Changes of National Trajectories Among OECD Countries », dans MIZOGUCHI T. (ed.), *Making Economies, More Efficient and More Equitable...*, Oxford University Press et Kinokunya Tokyo, p. 297-340.

BOYER Robert (1993), « D'une série de « National Labour Standards » à un « European Monetary Standard » ? », *Recherches économiques de Louvain*, 59 (1/2), p. 119-153.

BOYER Robert (1994), « Do Labour Institutions Matter for Economic Development ? A « Régulation » Approach for the OECD and Latin America with an Extension to Asia », dans RODGERS G. (ed.), *Workers, Institutions and Economic Growth in Asia*, Genève, ILO/ILIS, p. 25-112.

BOYER Robert (1995a), « Du fordisme canonique à une variété de modes de développement », dans BOYER Robert, SAILLARD Yves (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 369-377. Nouvelle édition 2002.

BOYER Robert (1995b), « Capital-labour Relations in OECD Countries : from the Fordist Golden Age to Contrasted National Trajectories », dans SCHOR Juliet, YOU Jong-II (eds), *Capital, The State and Labour : A Global Perspective*, Aldershot, Edward Elgar, United Nations University Press, p. 18-69.

BOYER Robert (1996), « The convergence hypothesis revisited : Globalization but still the century of Nations ? », dans BERGER Suzane, DORE Ronald (eds), *National Diversity and Global Capitalism*, Ithaca, Londres, Cornell University Press, p. 29-59.

BOYER Robert (1997c), « The Variety of Unequal Performance of Really existing Markets : Farewell to Doctor Pangloss ? », dans HOLLINGSWORTH Rogers J., BOYER Robert (eds), *Contemporary Capitalism : The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 55-93.

BOYER Robert (1999), « The Variety and Dynamics of Capitalism », dans John GROENEWEGEN et Jack VROMEN (eds), *Institutions and the Evolution of Capitalism : Implications of Evolutionary Economics*, Northampton, Edward Elgar, p. 122-140.

BOYER Robert (2000a), « Is a Finance-led Growth Regime a Viable Alternative to Fordism ? A Preliminary Analysis », *Economy and Society*, 29 (1), Février, p. 111-145.

BOYER Robert (2000b), « The French Welfare : An Institutional and Historical Analysis in European Perspective », *Couverture Orange*, Paris, CEPREMAP, n° 2000-07, Juillet.

BOYER Robert (2001a), « La diversité des institutions d'une croissance tirée par l'information ou la connaissance », dans CENTRE SAINT-GOBAIN POUR LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE (ed.), *Institutions et croissance*, Paris, Albin Michel, p. 327-398.

BOYER Robert (2001b), « L'après-consensus de Washington : institutionnaliste et systémique ? », *L'Année de la régulation*, vol. 5, Paris, Presses de Sciences Po, p. 13-56.

BOYER R. (2001c), « Les économistes face aux innovations qui font époque », *Revue économique*, 52 (5), p. 1065-1115.

BOYER Robert (2001d), « Promoting Learning in the Enterprise : The Lessons from International Comparisons in the Light of Economic Theory », Communication prepared for the International Conference *on Adult Learning Policies*, Co-organized by OECD and KRIVET, Seoul, Korea, 5-7 December.

BOYER Robert (2002a), *La croissance début de siècle*, Paris, Albin Michel.

BOYER Robert (2002b), « Will the Japanese and the German Innovation Systems Cope with the Challenges of the XXIst Century ? », *Economic Research Center Discussion Paper* n° 112, Economic Research Center School of Economics, Nagoya University, February 1999, à paraître dans YAMAMURA Kozo, STREECK Wolfgang.

BOYER Robert, CAROLI Eve (1993), « Changement de paradigme productif et rapport éducatif », ronéotypé CEPREMAP, octobre – « Production Regimes, Education and Training Systems : From Complementarity to Mismatch ? », ronéotypé, Paris, CEPREMAP, décembre.

BOYER Robert, CHARRON Elsie, JÜRGENS Ulrich, and TOLLIDAY Steven (eds) (1998), *Between Imitation and Innovation*, Oxford, Oxford University Press.

BOYER Robert, DORE Ronald (eds) (1994), *La politique des revenus en Europe*, Paris, La Découverte.

BOYER Robert, DURAND Jean-Pierre (1993), *L'après-fordisme*, Paris, Syros. Nouvelle édition (1998).

BOYER Robert, FREYSSENET Michel (2000), *Les modèles productifs*, Repères, Paris, La Découverte.

BOYER Robert, JUILLARD Michel (1995), « Du fordisme canonique à une variété de modes de régulation », dans BOYER Robert, SAILLARD Yves (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 273-284. Nouvelle édition 2002.

BOYER Robert, ORLEAN André (1991), « Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire », *Revue économique*, 2, mars, p. 233-272.

BOYER Robert, YAMADA Toshio (eds) (2000), *Japanese Capitalism in Crisis*, Londres, Routledge.

BRAUDEL Fernand (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV-XVIII^e siècles*, 3 tomes, Paris, Armand Colin.

CALMFORS Lars, DRIFFIL John (1988), « Centralization of Wage Bargaining », *Economic Policy*, 6, avril, p. 13-61.

CAROLI Ève, GLANCE Natalie, HUBERMAN Bernardo (1995), « Formation en entreprise et braconnage de main-d'œuvre aux États-Unis : un modèle dynamique d'action collective », *Revue économique*, 46 (3), p. 807-816.

CASTELLS Manuel (2000), *The Information Age : Economy, Society, and Culture*, Oxford, Blackwell, revised edition.

CEPREMAP-CORDES (1977), *Approches de l'inflation : l'exemple français*, BENASSY J.-P., BOYER R., GELPI R.-M., LIPIETZ A., MISTRAL J., MUNOZ J., OMINAMI C., Rapport de la convention de recherche n° 22/176, décembre.

CEPREMAP-CORDES (1978), « Approches de l'inflation : l'exemple français », *Recherches économiques et sociales*, 12, Paris, La Documentation française, octobre.

CHANDLER Alfred Jr. (1990), *Scale and Scope*, Cambridge (MA), Harvard University Press.

CHARTRES Jacques-André (1995), « Le changement de modes de régulation : apports et limites de la formalisation », dans BOYER Robert, SAILLARD Yves (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 273-284. Nouvelle édition (2002).

COASE R. H. (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, November. (trad. Française : « La nature de la firme », *Revue française d'économie*, 2 (1), hiver 1987, p. 386-405).

COMMONS J. R. (1934), *Institutional Economics*, Madison, University of Wisconsin Press, nouvelle édition (1990), *Institutional Economics : Its Place in Political Economy*, vol. 1, New Brunswick (N. J.).

CORIAT Benjamin (1995), « France : du miracle fordien à la panne institutionnelle », dans BOYER Robert, SAILLARD Yves (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 389-397. Nouvelle édition (2002)

CORIAT Benjamin, DOSI Giovanni (1995), « Evolutionnisme et régulation : différences et convergence », dans BOYER Robert, SAILLARD Yves (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 500-510. Nouvelle édition (2002).

CORIAT Benjamin, SABOIA Joao (1987), « Régime d'accumulation et rapport salarial au Brésil (des années 1950 aux années 1980). Un processus de fordisation forcée et contrariée », *GERTID* n° 87-01, Paris, janvier.

CORIAT Benjamin, WEINSTEIN Olivier (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Paris, Le Livre de Poche.

CROUCH Colin, FINEGOLD David, and SAKO Mari (1999), *Are Skills the Answer? The Political Economy of Skill Creation in Advanced Industrial Countries*, Oxford, Oxford University Press.

CROUCH Colin, STREECK Wolfgang (dir) (1996), *Les capitalismes en Europe*, Coll. Recherches, Paris, La Découverte, p. 97-138.

DE BERNIS (DESTANNE) Gérard (1977), « Régulation et équilibre dans l'analyse économique », dans LICHNEROWICZ A., PERROUX F., GADOFFRE G. (eds), *L'idée de régulation dans les sciences*, Paris, Maloine.

DEFALVARD Hervé (1992), « Critique de l'individualisme méthodologique revu par l'économie des conventions », *Revue économique*, n° 1, janvier, p. 127-143.

DEFALVARD Hervé (2000), « L'économie des conventions à l'école des institutions », *Document de travail*, Noisy le Grand, Centre d'études de l'emploi, n° 2, juillet.

DELORME Robert (1999), « De l'emprise à l'en-prise. Agir en situation complexe », dans GRASCE (coord.), *Entre systémique et complexité, chemin faisant. Mélanges en l'honneur de J.-L. Le Moigne*, Paris, PUF, p. 25-46.

DELORME Robert, ANDRE Christine (1983), *L'Etat et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France 1870-1980*, Paris, Le Seuil.

DI MAGGIO Paul J., POWELL Walter (eds) (1991), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago, Chicago University Press.

DOSI Giovanni (ed.) (2002), *Innovation, Organization and Economic Dynamics*, Cheltenham, Edward Elgar.

DOSI Giovanni, FABIANI Suzana, FREEMAN Christopher, AVERSI Roberto (1993), « On the process On Economic Development », Working paper C.C.C. n° 93-2, University of California at Berkeley, Janvier.

DRAZEN Allan (2000), *Political Economy in Macroeconomics*, Princeton, Princeton University Press.

EGGERTSSON Thrainn (1990), *Economic Behavior and Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.

ELIASSON Gunnar (1984), « Micro Heterogeneity of Firms and The Stability of Industrial Growth », *Journal of Economic Behavior and Organization*, 5 (3-4), p. 249-274.

ELIASSON Gunnar (1998), « On the Micro Foundations of Economic Growth : Human Capital, Firms Organization and Competitive Selection », dans LESOURNE Jacques et ORLÉAN André (eds), *Advances in Self Organization and Evolutionary Economics*, Londres, Paris, Economica, p. 287-307.

EPSTEIN Gerald A., GINTIS Herbert M. (1995), *Macroeconomic Policy after the Conservative Era*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press.

ERNST Ekkehard (2001), *Complémentarités institutionnelles et croissance économique à long terme*, Paris, thèse EHESS, mars.

ESPING-ANDERSEN Gosta (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.

FAVEREAU Olivier (1989a), « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, 2, mars, p. 273-328.

FAVEREAU Olivier (1989b), « Organisation et marché », *Revue française d'économie*, 4 (1), hiver, p. 65-86.

FLIGSTEIN Neil (1990), *The Transformation of Corporate Control*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

FUKUYAMA Francis (1992), *The End of History and the Last Man*, New York, Free Press.

GALBRAITH John Kenneth (1993), *American Capitalism : The Concept of Countervailing Power*, Reprint, New Brunswick, (N.J.), Transaction, Classics in Economics series.

GATTI Donatella (2000), *Formes d'organisation changement technique et emploi*, thèse EHESS, Paris, 20 décembre.

GOUREVITCH Peter, HAWES Michael (2001), « Understanding National Production Systems : Comparative Capitalism in the Globalized Economy », Mimeograph University of California at San Diego (UCSD), Annual Meeting of the American Political Science Association, 30 août-2 Septembre.

GOUREVITCH PETER, HAWES Michael (2002), « Understanding National Production Systems : Comparative Capitalism in the Globalized Economy », *L'Année de la régulation* 2002, 6, Presses de Sciences Po, Paris [ce même numéro].

GRANOVETTER Mark (1985), « Economic Action and Social Structures : The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, 91, p. 481-510.

GRANOVETTER Mark (1992), « Economic Institutions as Social Constructions : A Framework of Analysis », *Acta Sociologica*, 35, p. 3-12.

GREENAN Nathalie (2001), *Changements organisationnels et performances économiques : théorie, mesures et tests*, Paris, thèse EHESS, janvier.

HALL Peter (1993), « Policy Paradigm, Social learning and the State, the case of Economic Policy in Britain », *Comparative Politics*, avril, p. 275-296.

HALL Peter, GINGERICH Daniel W. (2002), « Variety of Capitalism and Institutional Complementarities in the Macroeconomy : An Empirical Analysis », Mimeograph presented at International Seminar on « *Institutional Complementarity and Dynamics of Economics Systems* », Paris, 5-6 avril.

HALL Peter, SOSKICE David (eds) (2001), *Varieties of Capitalism : The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press.

HANCKE Bob (1999), « Varieties of Capitalism Revisited : Globalisation and Comparative Institutional Advantage », *La Lettre de la régulation*, n° 30, septembre.

HAUSMANN Ricardo (1981), *State Landed Property, Oil Rent and Accumulation in Venezuelan Economy*, Ph. D. Thesis, Cornell University, Ithaca.

HOLLINGSWORTH Rogers J., BOYER Robert (eds) (1997), *Contemporary Capitalism : The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.

HOLLINGSWORTH Rogers, SCHMITTER Philippe et STREECK Wolfgang (1994), *Governing Capitalist Economies*, Oxford, Oxford University Press.

HUSSON Michel (2001) « L'école de la régulation, de Marx à la fondation Saint-Simon : un aller sans retour ? », BIDET Jacques, KOUVELAKIS Eustache (dir.), *Dictionnaire Marx contemporain*, Paris, PUF.

INOUE Yasuo, YAMADA Toshio (1995), « Démythifier la régulation nipponne », dans BOYER Robert, SAILLARD Yves (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 408-416. Nouvelle édition (2002).

IVERSEN Torben, PONTUSSON Jonas, SOSKICE David (eds) (2000), *Unions, Employers, and Central Banks*, Cambridge, Cambridge University Press.

IVERSEN Torben, SOSKICE David (2000), « The non neutrality of Monetary Policy with Large Prince or Wage Setters », *Quarterly Journal of Economics*, 115 (1), p. 265-284.

JENSON Jane (1990), « Representations in Crisis, the Roots of Canada's Permeable fordism », *Canadian Journal of Political Science*, 24 (2), p. 653-683.

JESSOP Bob (1997), « Twenty Years of the (Parisian) Regulation Approach : The Paradox of Success and Failure at Home and Abroad », *New Political Economy*, 2 (3), p. 503-526.

JOBERT Bruno (dir.) *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.

JOBERT Bruno, THERET Bruno (1994), « France : la consécration républicaine du néo-libéralisme », dans JOBERT Bruno (dir.) *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.

JÜRGENS Ulrich (2002), « Caractéristiques of the European automotive system is there a distinctive European approach ? », 10^e rencontre internationale du GERPISA, Paris, Juin.

KITCHEL Herbert, LANGE Peter, MARKS Gary, STEPHENS Johns (eds) (1999), *Continuity and Change in Contemporary Capitalism*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press.

KOGUT Bruce, MACDUFFIE John Paul, RAGIN Charles (2002), « Prototypes and fuzzy work practices : assigning causal credit for performance », ronéotypé, Séminaire *Institutional Complementarities and Dynamics of Economic Systems*, Paris, CEPREMAP-ENS, 5-6 avril.

LAFAY Gérard, HERZOG Colette, FREUDENBERG Michael, ÜNAL-KESENCI Deniz (1999), *Nations et mondialisation*, Paris, Economica.

LAFFONT Jean-Jacques, TIROLE Jean (1993), *A Theory of Incentive in Procurement and regulation*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.

LAZONICK William (1991), *Business Organization and the Myth of the Market Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.

LEITHAUSSER Gerhard (1986), « Crise malgré la flexibilité : le cas de l'Allemagne de l'Ouest », dans BOYER Robert (dir.), *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte, p. 171-188.

LIPPHART Arend (1999), *Patterns of Democracy Governmenet Forms and Performance in Thirty-six Countries*, New Haven, Yale University Press.

LPIETZ Alain (1985), *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le Tiers-Monde*, Paris, La Découverte.

LIPSET Seymour Martin (1996), *American Exceptionalism. A double-edged Swrod*, New-York, W. W. Norton & Company.

LORDON Frédéric (1996), « Cycle et chaos dans un modèle hétérodoxe de croissance endogène », *Revue économique*, 46 (6), novembre, p. 1405-1432.

LORDON Frédéric (1997a), *Les quadratures de la politique économique*, Paris, Albin Michel.

LORDON Frédéric (1997b), « Endogeneous Structural Change and Crisis in a Multiple Time-Scales Growth Model », *Journal of Evolutionary Economics*, 7 (1), p. 1-21.

LORDON Frédéric (1999), « Croyances économiques et pouvoir symbolique », *L'Année de la régulation 1999*, Vol. 3, Paris, La Découverte, p. 169-210.

LORDON Frédéric (2000), « La « création de valeur » comme rhétorique et comme pratique. Généalogie et sociologie de la « valeur actionnariale » », *L'Année de la régulation 2000*, vol. 4, Paris, La Découverte, p. 115-164.

LUHMANN Niklas (1995), *Social Systems*, Stanford (Ca), Stanford University Press.

MARES Isabela (2001), « Firms and the Welfare State : When, Why, and How Does Social Policy Matter to Employers ? », dans HALL Peter, SOSKICE David (eds), *Variety of Capitalism : The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press, p. 184-212.

MARGLIN Stephen A., SCHOR Juliet B. (eds) (1990), *The Golden Age of Capitalism*, Oxford, Clarendon Press.

MARQUES-PEREIRA Jaime, THERET Bruno (2001), « Régimes politiques, médiations sociales de la régulation et dynamiques macroéconomiques », *L'Année de la régulation 2001*, 5, Paris, Presses de Sciences Po, p. 105-144.

MASSE Pierre (1970), *Le plan ou l'anti-hasard*, Paris, Gallimard.

MÉNARD Claude (dir.) (2000), *Institutions, Contracts and Organizations*, Cheltenham, Edward Elgar.

MILGROM Paul, ROBERTS John (1990), « The Economics of Modern Manufacturing : Technology, Strategy, and Organization », *American Economic Review*, 80 (3), June, p. 511-528.

NORTH Douglass (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge et New York, Cambridge University Press.

OCDE (2001), *Towards a Knowledge-Based Economy*, OECD Science, Technology and Industry Scoreboard, Paris, OECD Publications.

OMINAMI Carlos (1986), *Le Tiers Monde dans la crise. Essai sur la transformation récente des rapports Nord-Sud*, Paris, La Découverte.

ORLEAN André (1992), « Contagion des opinions et fonctionnement des marchés financiers », *Revue économique*, 43 (4), juillet, p. 685-697.

ORLEAN André (1999), *Le pouvoir de la finance*, Paris, Odile Jacob.

ORRU Marco (1997), « The Institutional Analysis of Capitalist Economies », dans ORRU M. et al. (eds), *The Economics Organization of East Asian Capitalism*, Thousand Oaks (ca), Sage.

PALOMBARINI Stefano (1999), « Vers une théorie régulationniste de la politique économique », *L'Année de la régulation* 1999, 3, Paris, La Découverte, p. 97-126.

PALOMBARINI Stefano (2001), *La rupture du compromis social italien. Un essai de macroéconomie politique*, Paris, Éditions du CNRS.

PETTIT Pascal (1995), « De la croissance cumulative à la théorie de la régulation », dans BOYER Robert, SAILLARD Yves (dir.), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 254-263. Nouvelle édition (2002).

POLANYI Karl (1944), *La grande transformation*, Paris, Gallimard (traduction française de *The Great Transformation*, réédition 1983).

QUEMIA Miguel (2001), « Théorie de la régulation et développement : trajectoires latino-américaines », *L'Année de la régulation*, 5, Paris, Presses de Sciences Po, p. 57-104.

RAGOT Xavier, TOUFFUT Jean-Philippe (1998), « Le partage du profit : de la pertinence à l'échelle de la firme à la validité macroéconomique », *L'Année de la régulation* 1998, 2, Paris, La Découverte, p. 137-176.

ROE Mark (1994), *Strong Managers, Weak Owners : the Political Roots of American Corporate Finance*, Princeton, Princeton University Press.

SCHARPF Fritz W., SCHMIDT Vivien (2001), *Welfare and Work in the Open Economy*, vol. 1, *From Vulnerability to Competitiveness* ; vol. 2, *Divers Responses to Common Challenges*, Oxford, Oxford University Press.

SHONFIELD Andrew (1965), *Modern Capitalism, the Changing Balance of Public and Private Power*, Oxford, Oxford University Press. (Trad. française : *Le capitalisme d'aujourd'hui. L'Etat et l'entreprise*, Gallimard, Paris, [1967]).

STIGLITZ J. (1987), « Dependence of Quality on Price », *Journal of Economic Literature*, 25, mars, p. 1-48.

STIGLITZ Joseph (2002), *La grande désillusion*, Paris, Fayard.

STREECK Wolfgang (1997), « Beneficial constraints : on the Economic Limits of Rational Voluntarism », dans HOLLINGSWORTH Rogers J., BOYER Robert (eds), *Contemporary Capitalism : The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 197-219.

STREECK Wolfgang (2002), « The origins of Nonliberal Capitalism. Parallels and differences : a preliminary summary », ronéotypé, Séminaire *Institutional Complementarities and Dynamics of Economic Systems*, Paris, CEPREMAP-ÉNS, 5-6 avril.

STREECK Wolfgang, YAMAMURA Kozo (eds) (2001), *The Origins of Nonliberal Capitalism : Germany and Japan in Comparison*, Ithaca, Cornell University Press.

TCHEPRAKOV Victor (1969), *Le capitalisme monopoliste d'État*, Moscou, Les Éditions du Progrès.

THERET Bruno (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique : esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'État*, Paris, PUF.

THERET Bruno (1997), « Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation : une lecture structuraliste des systèmes nationaux de protection sociale », *L'Année de la régulation 1997*, 1, Paris, La Découverte, p. 163-228.

THERET Bruno (2001a), « Saisir les faits : la méthode Commons », *Cahiers d'économie politique*, 40-41, numéro spécial *Lectures de John R. Commons*, p. 79-137.

THÉRET Bruno (2001b), « Changes in the French Social Protection System : Path Dependencies, Timing, and International Challenges », Third Conference of the European Union COST A15 Program « Reforming Social Protection Systems in Europe : Comparing dynamics of transformation of social protection systems in the context of globalisation and European construction », session « The linkages between globalization, European integration and social protection systems changes », Berlin, 26-27 avril.

TRAITE MARXISTE D'ECONOMIE POLITIQUE (1971), *Le capitalisme monopoliste d'État*, Paris, Editions sociales.

TRAXLER Franz, BLASCHKE Sabine, KITTEL Bernhard (2001), *National Labour Relations in Internationalized markets. A comparative Study of Institutions, Change, and Performance*, Oxford, Oxford University Press.

VILLEVAL Marie-Claire (1995), « Une théorie économique des institutions ? », dans BOYER Robert, SAILLARD Yves (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 479-489. Nouvelle édition (2002)

WARD Terry (1986), « De la montée des tensions à la confrontation ouverte : le cas du Royaume-Uni », dans BOYER Robert (dir.), *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte, p. 58-80.

WHITE Harrison C. (1981), « Where Do Markets Come From ? », *American Journal of Sociology*, 87 (3) : 517-547.

WHITE Harrison C. (1988), « Varieties of Markets », dans WELLMAN-BERKOWITZ Davy (eds), *Social Structures : A Network Approach*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, p. 226-260.

WITHLEY Richard D. (1992a), *Business Systems in East Asia : Firms, Markets, and Societies*, Londres, Sage.

WITHLEY Richard D. (1992b), *European Business Systems. Firms and Markets in their National Contexts*, Londres, Sage.

WITHLEY Richard D. (1999), *Divergent Capitalisms. The Social Structuring and Change of Business Systems*, Oxford, Oxford University Press.

WILLIAMSON Oliver (1985), *The Economic Institutions of Capitalism*, New York, The Free Press.

WOLLEB Enrico (1986), « L'industrialisation tardive : le cas de l'Italie », dans BOYER Robert (dir.), *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte, p. 140-170.

WOMACK James P., JONES Daniel T., ROOS Daniel (1992), *Le système qui va changer le monde*, Paris, Dunod.

WORLD BANK (1993), *The East Asian Miracle : Economic Growth and Public Policy*, Washington DC, World Bank.

YAMADA Toshio (1992), « Heurs et malheurs du mode de Régulation japonais », *Mondes en développement*, 79/80.

ZINAM Oleg (1976), « Peaceful coexistence, US-USSR Detente, and the Theory of Convergence », *Rivista Internazionale di Scienze Economiche e Commerciali*, 23 (1), janvier, p. 44-65.

BOYER Robert

Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS — Section 37), il enseigne comme directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Économiste au CEPREMAP, il mène des recherches sur l'histoire économique, la macroéconomie institutionnelle et historique au titre de la théorie de la régulation. Ses travaux portent plus particulièrement sur le rapport salarial, les systèmes sociaux d'innovation. Ses recherches les plus récentes concernent la construction européenne, l'impact de l'internationalisation et de la financiarisation sur les modes de régulation, les régimes de croissance et la forme des crises. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles (pour plus de détails consulter <http://www.jourdan.ens.fr/~boyer/>)